



SAINT-ETIENNE
métropole
communauté urbaine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200770-20170320-201700064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00064

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (BP 2017), BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 85

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,
M. Paul CELLE donne pouvoir à Mme Christine ROUX,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Gérard MANET,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY

Membres titulaires absents excusés :

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 (BP 2017), BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le projet de Budget Primitif 2017 fait l'objet du document détaillé ci-joint et respecte les orientations budgétaires votées le 07 février 2017.

Malgré la baisse continue des dotations de l'Etat et grâce à son nouveau statut, Saint-Etienne Métropole a su maintenir les grands équilibres budgétaires et préserver un niveau d'épargne lui assurant une réelle capacité à investir.

Le projet de Budget Primitif exprime en effet, l'ambition du projet de territoire prévoyant notamment plus de 100 millions d'euros consacrés au développement de notre agglomération.

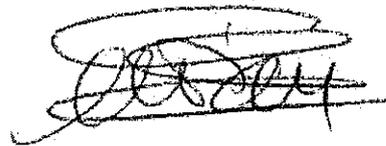
Par ailleurs, il intègre pour la première année l'ensemble des crédits consécutifs à l'adoption du statut de Communauté urbaine.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve le Budget Primitif 2017 et les Autorisations de Programme et Crédits de paiement.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 12 voix contre et 3 abstentions.

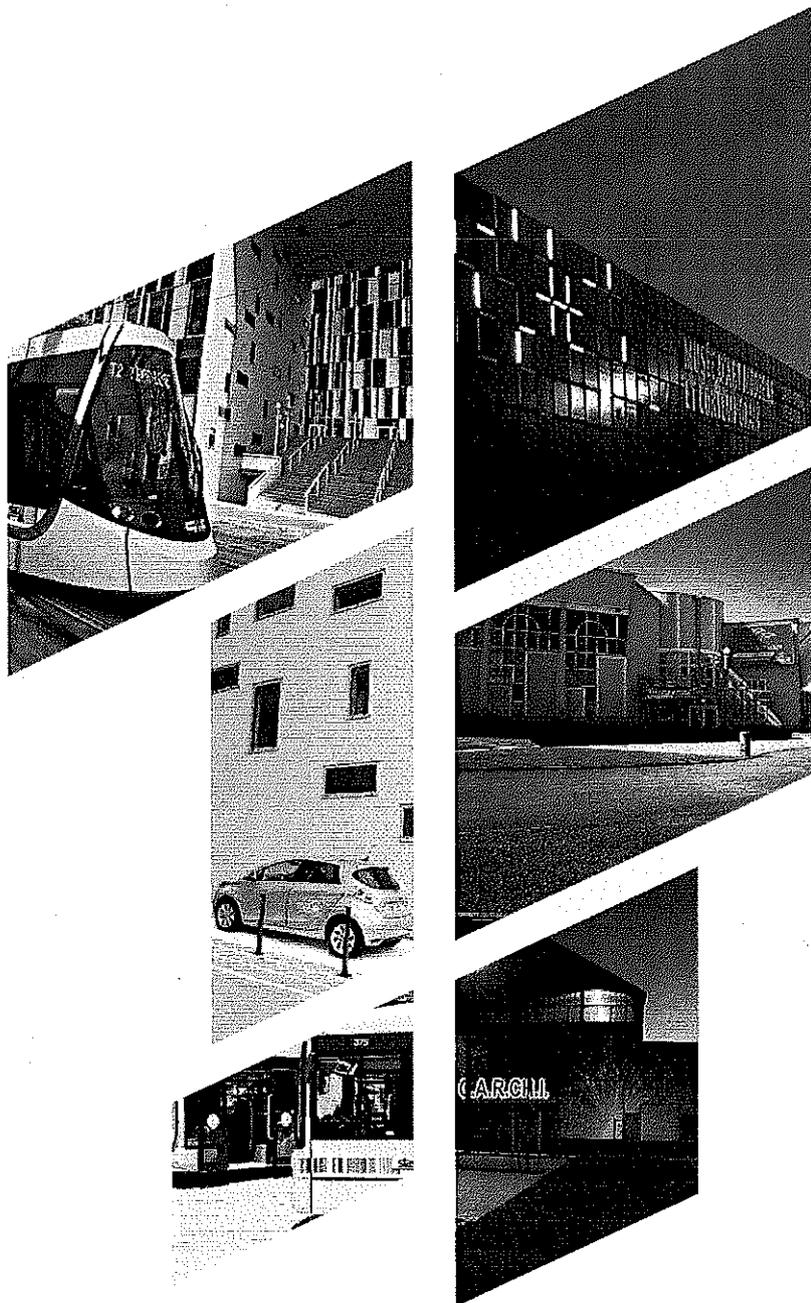
Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, Saint-Étienne Métropole a su avec sa transformation en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016, par la croissance de DGF associée, répondre pour partie à la diminution de l'épargne constatée fin 2015.

Ce passage en communauté urbaine s'est traduit par d'importants transferts de compétences (voirie, eau...) et de charges. La structure du budget 2017 s'en trouve ainsi modifiée en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement, des charges de personnel et des dépenses d'investissement et baisse à due concurrence de l'attribution de compensation versée aux communes.

Au 1^{er} janvier 2017, le périmètre de Saint-Étienne Métropole s'est élargi, lui permettant de dépasser, avec l'arrivée de 8 nouvelles communes - Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, Aboën, Roziers-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois et La Gimond - le seuil des 400 000 habitants (403 000 habitants).

2017 sera notamment marquée par :

- L'acquisition et la mise en service de 16 nouvelles rames de tramway et de 6 nouveaux bus norme Euro 6 qui rendront les transports en commun plus attractifs et incitatifs,
- Le prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway : ce projet va permettre d'engager la modernisation du réseau, de le rendre plus attractif et plus performant. Le tracé reliera la gare de Châteaureux au pôle multimodal de la Terrasse, en passant par le quartier du Soleil, puis en desservant les grands équipements sportifs, culturels et de loisirs, de rayonnement communautaire de la Plaine Achille (Zénith, Comédie, parc des expositions), pour rejoindre et traverser le Technopole et ses 3 000 emplois et enfin desservir le stade Geoffroy Guichard et rejoindre la ligne de tramway existante dans le quartier Bergson. Un plan de management a été élaboré de manière à fixer des objectifs en matière de développement durable (réduction des consommations d'énergie, optimisation de la gestion des matériaux, développement de l'intermodalité et des modes doux autour du tramway, etc...). Ce plan accompagnera le projet de tramway aussi bien en phase étude qu'en phase chantier.
- La poursuite du développement de la zone de développement économique de Novaciéries à Saint-Chamond qui attire aujourd'hui de plus en plus d'investisseurs,

Le processus de transformation institutionnelle de Saint-Étienne Métropole se poursuit et l'ambition de devenir une Métropole au 1^{er} janvier 2018 devient une réalité.

En effet, parallèlement à l'extension de territoire, Saint-Étienne Métropole a étendu ses compétences en les calquant sur celles des Métropoles afin d'être opérationnelle et apte à assumer ses nouvelles compétences et son nouveau statut très prochainement.

De grands projets sont programmés sur 2017 qui témoignent du dynamisme de notre communauté urbaine. Ce sont plus de 100 millions d'euros qui seront mobilisés sur le territoire au titre des nouvelles actions, ce qui permettra de soutenir l'économie locale, stimuler l'emploi, créer de la richesse et améliorer le cadre de vie des habitants et rendre Saint-Étienne Métropole plus attractive.

- Mais aussi en termes d'habitat et de renouvellement urbain avec la préfiguration de l'ANRU II et l'élaboration du PLH,
- Un rayonnement international à travers l'évènement anniversaire des 30 ans du Musée d'Art Moderne et Contemporain,
- Les travaux de réalisation du crématorium intercommunal : pour répondre à un besoin clairement exprimé à l'échelle Sud-Loire par les habitants du territoire.

En 2017, Saint-Étienne Métropole sera amenée à réexaminer son Projet d'Agglomération afin d'actualiser la liste des actions et projets prioritaires à conduire intégrant 2 nouveaux paramètres :

- le SDCI et l'intégration des 8 nouvelles communes dans la Communauté Urbaine et donc la réponse à apporter à l'expression de nouveaux besoins,
- ainsi que le projet A45 qui conditionnera de manière définitive l'avenir du territoire dont le financement devra être compatible avec les budgets futurs.

Le budget primitif 2017 présenté n'intègre pas budgétairement l'intégration des 8 nouvelles communes. Il conviendra d'apporter dans les prochains mois, dès lors que les éléments seront connus, les ajustements correspondants au budget, en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes.

SOMMAIRE

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2017

2 – LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2-1 – Présentation des recettes de fonctionnement par nature

2-2 – Présentation des recettes de fonctionnement par budget

2-3 – Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

2-4 – Présentation des dépenses de fonctionnement par domaines d'interventions

2-4-1 – Une attractivité renouvelée

2-4-1-1 – Attractivité économique et développement de l'emploi : une économie fertilisée par le design et le numérique

2-4-1-2 – Attractivité résidentielle et commerciale

2-4-1-3 – Valorisation des atouts du territoire : faire valoir nos savoir-faire

2-4-1-4 – Accessibilité ferroviaire et routière

2-4-2 – Transition énergétique et développement durable

2-4-3 – Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire

2-4-4 – Les dépenses d'administration générale

3 – LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

3-1 – Présentation des recettes d'investissement

3-2 – Présentation des dépenses d'investissement par domaines d'interventions :

L'attractivité du territoire

La transition énergétique et le développement durable

La proximité, la cohésion sociale et un développement équilibré du territoire

Les investissements nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération

3-3 – Présentation des dépenses d'investissement par budget

4 – CONSOLIDATION : DÉPENSES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

LES BUDGETS ANNEXES

Assainissement collectif

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Eau

Réseaux de Chaleur

Parcs et Aires de Stationnement

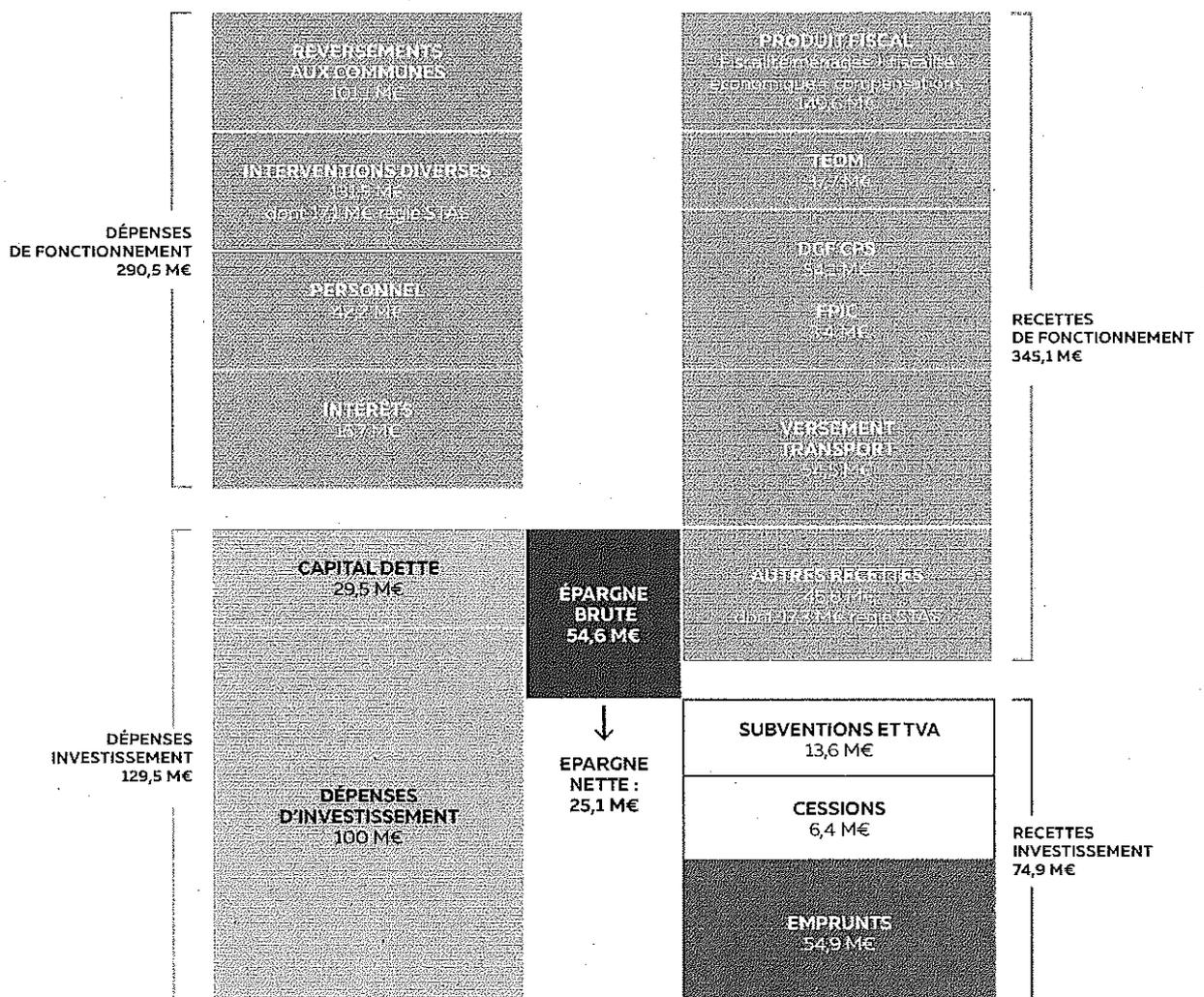
1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2017

Le Budget Primitif 2017 (hors écritures d'ordre et doubles comptes), qui vous est proposé, s'élève à 419 990 868 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 07 février 2017.

Cette présentation consolide le budget principal qui intègre le budget des bâtiments économiques, le budget des transports et le budget des zones industrielles.

- La section de fonctionnement représente 290 492 998 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 129 497 870 € de dépenses réelles.

GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2017 – BUDGETS CONSOLIDÉS (budget principal + budget des transports + budget des ZI)



1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2017

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE DU BUDGET 2017

	BP 2017
Epargne de gestion	70 352 M€
Intérêts dette	15 674 M€
Epargne brute	54 678 M€
Remboursement en capital de la dette	29 532 M€
Epargne nette	25 146 M€

L'année 2017 est marquée :

- par la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat qui provoque une diminution de la DGF de près de 1,8 M€ sur la seule dotation d'intercommunalité et 1 M€ sur la Compensation Part Salaire,
- par des recettes fiscales économiques et ménages qui intègrent la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée et fixée par l'Etat à 0,4 % et une légère progression des bases de 0,5 %,
- par la perception par la Communauté Urbaine de nouvelles recettes (RODP...) et de nouvelles charges en raison des transferts de compétences intervenues en 2016,
- une recette exceptionnelle de Versement Transport évaluée à 1 M€ au titre des compensations versées par l'Etat suite au relèvement du seuil de la base de cet impôt constitué par la masse salariale des entreprises de 11 salariés dorénavant et non plus 9,
- par une modification de l'encours de dette de Saint-Étienne Métropole impactée pour plus de 50 millions d'euros par les transferts de dette liés aux transferts de compétences.

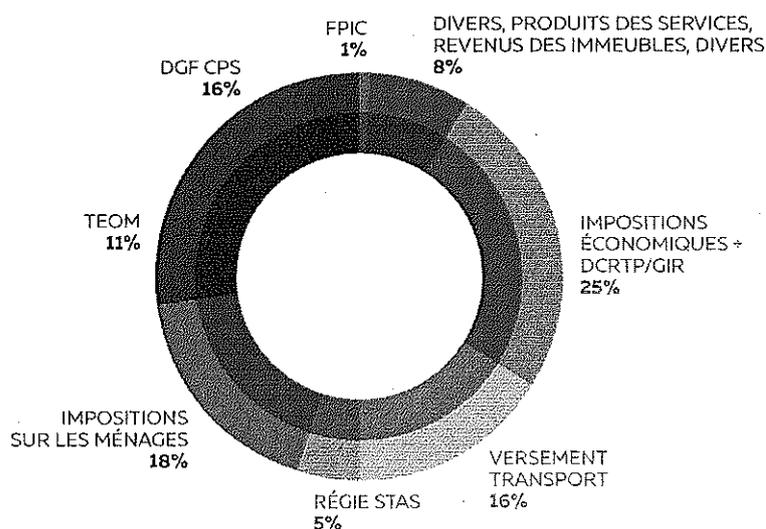
2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont détaillées par type de recettes de manière consolidée, puis par budget. Les dépenses de fonctionnement sont présentées par nature et par grands secteurs d'interventions. Une ventilation par budget est aussi brièvement décrite.

2.1 - PRÉSENTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2017 à 345 171 053 €

BP 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 EN K EUROS
Impôts Economiques CFE + CVAE + IFER + TASCOM + allocations compensatrices	75 766
Dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP)	3 592
Fonds National Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	7 410
Dotation Intercommunalité et Compensation Part Salaires	54 150
FPIC	3 400
TEOM	37 660
Versement transport	54 500
Impôts ménages (TH, TFB, TFNB)	62 880
Autres dotations, participations, divers	13 130
Produit des services	11 215
Régie STAS	17 300
Revenus des Immeubles	4 109
Produits exceptionnels	59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	345 171

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Les produits issus de la fiscalité : un engagement de ne pas augmenter les taux pendant le mandat.

Conformément au Pacte financier 2014-2020 voté par les maires et aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2017, Saint-Étienne Métropole continuera en 2017 à ne pas augmenter ses taux de fiscalité ménages et de fiscalité économique afin de ne pas accroître la pression fiscale et de ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et de ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire.

Ainsi, les évolutions sur la fiscalité intègrent uniquement la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales décidée et fixée par l'Etat à 0,4 %.

• **La fiscalité économique : 75 766 000 € sont inscrits en 2017**

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE) :** en 2017, le taux de CFE reste inchangé (28,81 %). Le produit de CFE 2017 est estimé à près de **44,5 M€**.

Sur le territoire de l'agglomération près de 24 985 entreprises sont soumises à la CFE dont 16 200 à la cotisation minimum.

Par délibération du 1^{er} octobre 2014, le barème de la cotisation minimum a été revu pour instaurer 6 nouvelles tranches de chiffre d'affaires avec des baisses de cotisation par rapport à l'ancien barème pour les TPE/PME réalisant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires.

- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :** le taux de cette imposition sur la valeur ajoutée des entreprises est figé et l'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB). Le produit de CVAE 2017, collecté par l'Etat pour le compte de Saint-Étienne Métropole, est estimé à **25,15 M€**, en hausse par rapport à celui notifié en 2016, toutefois ces chiffres doivent être considérés avec prudence en raison des changements de situation d'entreprises qui pourraient encore intervenir.

- **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) :** cette taxe perçue par les intercommunalités est neutre financièrement puisque son produit a été prélevé en 2010 directement sur le montant de DGF (CPS) perçu par les EPCI. Le produit de TASCOM prévisionnel 2017 est estimé au même niveau que le montant perçu en 2016 soit **4,35 M€**.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) :** N'ayant pas encore de visibilité précise sur l'assiette de la taxe sur les surfaces commerciales et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, il est prévu à titre conservatoire une évolution du produit limitée à 1%, soit une recette pour 2017 égale à **1,42 M€**.

- **Les allocations compensatrices :** elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de Finances. Elles sont estimées à **0,35 M€** pour 2017.

• **La dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) et le fonds national de garantie individuel de ressources (FNGIR) : 11 002 300 € sont inscrits en 2017.**

Ces dotations versées par l'Etat, dont l'objectif était d'assurer la neutralité et l'équilibre de la réforme sur la taxe professionnelle, restent figées depuis leur mise en place. Pas d'évolution attendue en 2017.

• **La DGF : La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation : 54 150 000 €**

- **La dotation d'intercommunalité (DGF intercommunale) :** Après une ponction de 1,5 Milliard en 2014, de 3,5 Milliards en 2015, et de 3,3 Milliards en 2016, une nouvelle baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales de 2,6 Milliards est prévue en 2017.

La transformation en Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 a permis à Saint-Étienne Métropole de percevoir une dotation bonifiée au titre de la dotation d'intercommunalité de 60 € par habitant (contre 40 € précédemment). Ainsi, le montant alloué à SEM en 2016, après ponction au titre du redressement des comptes publics, a atteint 15 M€ en 2016 contre 10,4 M€ en 2015.

Pour mémoire reconstitution de la Dotation d'intercommunalité 2015/2016/2017 :

- *En 2015, pour mémoire dotation d'intercommunalité perçue : 10,4 M€.*

- *Contribution au redressement des comptes publics 2016 : - 3,5 M€*

- *Dotation d'intercommunalité 2016 estimée sans passage en CU = 6,9 M€*

- *DGF bonifiée en 2016 : environ 8 M€*

- *Montant réellement perçu en 2016 : 15 M€*

Après prélèvement au titre des redressements des comptes publics (ponction de 1,8 M€), la dotation d'intercommunalité 2017 peut être estimée à **13,2 M€**.

- **Le montant de la dotation de compensation :** la Compensation Part Salaires (CPS), pour la suppression de l'ancienne part salaires de la TP intégrée à la DGF, est estimée en baisse de 2% par rapport au montant notifié en 2016 (soit - 1 042 000 €). Une prévision de **40,95 M€** sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget 2017.

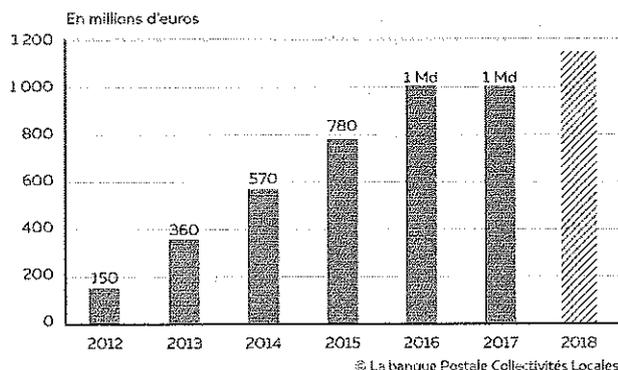
Afin de financer la progression de la population (actualisation annuelle des données de population), le soutien à la péréquation (l'évolution des dotations de péréquation) et la progression de l'intercommunalité (les mouvements des périmètres intercommunaux et la création de nouvelles communautés), il est introduit depuis 2012 un écrêtement uniforme de cette compensation « part salaires » de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le Comité des finances locales. Ce taux était de -2,18 en 2015 et -1,94 en 2016. Pour 2017, le budget intègre un écrêtement de 2 % soit une perte de l'ordre de -1 M€.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

• Le fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC) : 3 400 000 €

En 2017, dans un contexte de révision profonde de la carte intercommunale, la péréquation horizontale est stabilisée. Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera ainsi maintenu à son niveau atteint en 2016, à savoir 1 milliard d'euros. Ce ne sera qu'à compter de 2018 que les ressources du fonds seront fixées à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements (environ 1,2 milliard d'euros).

Montée en charge du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)



L'an dernier en 2016, le montant total qui a été reversé à l'ensemble intercommunal (Saint-Étienne Métropole et ses communes) s'est élevé à 11 M€ (contre 9 M€ en 2015).

En 2017, ce gel de l'enveloppe globale du FPIC, justifié essentiellement par l'impossibilité d'évaluer l'impact des fusions d'EPCI sur l'équilibre global du FPIC, n'est pas un gel des contributions ou versements individuels.

La refonte de la carte intercommunale de 2017 aura un impact significatif sur l'ensemble des territoires. Ces effets sont difficiles à estimer en l'absence de simulations sur l'impact des nouveaux périmètres intercommunaux.

Pour SEM, l'intégration de nouvelles communes, devrait majorer l'attribution FPIC du territoire du fait de la prise en compte d'une population supplémentaire, mais dans le même temps modifier les critères de la Communauté Urbaine (Potentiel financier agrégé, revenu des ménages, effort fiscal agrégé), ce qui pourra majorer ou diminuer l'attribution de FPIC.

Les communes entrantes, en fonction de leur positionnement par rapport aux autres communes de SEM, pourraient bénéficier d'une quote-part de l'attribution réservée aux communes.

La répartition entre Saint-Étienne Métropole et ses communes sera opérée conformément au Pacte financier 2014-2020 (1/3 SEM / 2/3 aux communes).

Il est proposé de retenir pour 2017 le même montant que celui attribué en 2016, soit une part revenant à Saint-Étienne Métropole estimée à 3,4 M€.

• TEOM et Versement Transport : 92 160 000 €

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 37 660 000 €.

Il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de la gestion des déchets ménagers. En 2017, il conviendra de faire face aux dépenses des déchèteries (augmentation des tonnages constatée depuis 2015, ouverture d'une nouvelle déchèterie à Lorette) et à l'actualisation des contrats pour le coût de traitement et d'élimination des déchets.

Pour couvrir ces hausses et le coût du service, il est proposé d'ajuster le taux de TEOM à 8,25 % (contre 8,15 % actuellement) ce qui reste bien en deçà du niveau retenu par de nombreux territoires.

Pour un ménage, cette évolution de TEOM se traduira par une participation supplémentaire d'environ 3,50 € sur la base de la valeur locative moyenne de la CU.

A titre de comparaison, le taux moyen de TEOM en France était de 9,28 % en 2015 (données DGCL, DGFIP - Les collectivités locales en chiffres 2016).

COMPARATIFS DE TAUX DE TEOM (2016)

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16,88 %
CU MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	10,60 %
CU CHERBOURG CONTENTIN	11,70 %
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	11,25 %
CA de METZ METROPOLE	11,06 %
METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10,90 %
CU STRASBOURG	10,41 %
CA LOIRE FOREZ	9,72 %
TOULOUSE METROPOLE + zonage	9,59 %
CA VIENNE AGGLO	9,52 %
CC PAYS DE SAINT GALMIER	9,45 %
CA ANGERS LOIRE METROPOLE (taux moyen)	9,08 %
CA ORLEANS VAL DE LOIRE	8,73 %
CA TOURS	8,78 %
CA de CLERMONT COMMUNAUTE	8,70 %
SAINTE-ETIENNE METROPOLE	8,25 %
NANTES METROPOLE	7,50 %
BORDEAUX METROPOLE selon fréquence	de 7,18 à 9,31%
GRENOBLE ALPES METROPOLE	7,08 %

- Le Versement Transport (VT) : 54 500 000 €.

Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. L'impact du relèvement du seuil (de 9 salariés à 11 salariés) en 2016 devait être compensé par l'Etat. L'estimation pour 2017 prend en compte ce rattrapage des compensations Etat non versées en 2016 à hauteur de 600 000 €. En dehors de cet élément et en raison de la grande sensibilité du versement transport aux conditions économiques générales et des incertitudes sur la croissance, aucune autre progression n'est envisagée.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

• La fiscalité ménage : 62 880 000 € sont inscrits au budget 2017

Les prévisions de recettes 2017 en matière de fiscalité ménages se font à taux constants et intègrent uniquement le coefficient d'actualisation des bases d'imposition de 0,4 % prévu par l'Etat.

- **La taxe d'habitation (TH)** : avec la reprise de la part départementale de TH (venant compenser la disparition de la taxe professionnelle), la TH constitue une ressource majeure pour Saint-Étienne Métropole. Le taux, inchangé en 2017, est de 10,56 % pour un produit estimé de **52,9 M€**.

La loi de finances pour 2016 a institué un mécanisme général de lissage des ressauts d'imposition consécutifs à la perte du bénéfice d'une exonération de TH et de TF sous condition de ressources pour les personnes âgées, veuves, ou en situation de handicap ou d'invalidité. Cette procédure a pour objet de mettre un terme à deux années de fluctuation de la réglementation fiscale sur ce point. Une situation qui a abouti au remboursement de milliers de contribuables en 2015 et à une variation élastique du produit fiscal de TH perçu par les collectivités locales depuis 2014.

Les effets budgétaires en 2016 et 2017 : les incidences du nouveau dispositif dans le calcul des bases provisionnelles soumises aux collectivités pour le vote des taux en 2016 n'ont pas été intégrées et le produit définitif de TH 2016 a été inférieur au montant notifié sur l'état fiscal 1259.

Pour 2017, les bases notifiées prochainement devraient intégrer ce dispositif. En l'absence de données, la prévision a été faite à partir du produit effectivement perçu en 2016, avec une progression des bases de +0,9% (0,4% loi de Finances et 0,5% évolution physique).

Il convient d'ajouter une prévision de recettes de **2 700 000 €** au titre des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de la TH résultant d'exonération décidées par la loi.

- **La taxe sur le foncier bâti (TFB)** : pas de modification du taux de TFB fixé à 1,37 % pour un produit provisionnel de 6,68 M€.
- **La taxe sur le foncier non bâti (TFNB)** : 600 000 € en 2017, l'imposition sur le foncier non bâti comprend en fait 2 parts :
 - la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) soit un produit pour 2017 d'environ **450 000 €**,
 - l'autre part, la taxe foncière sur le non bâti représente un produit de **150 000 €** pour 2017 (taux inchangé de 4,98 %).

• Les recettes liées aux activités : 45 812 753 €

Elles correspondent aux recettes habituelles des budgets annexes et du budget principal : recettes d'exploitation des transports, locations de bâtiments économiques, recettes tarifaires du Musée d'Art Moderne et Contemporain, recettes diverses issues de la valorisation des déchets, remboursements de frais de personnel et recouvrements de recettes au titre de différents syndicats (SIPAB, Scot Sud-Loire, Sydemer, Pôle Métropolitain...) pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées...

Les revenus des immeubles représentent 4,1 M€. Ils sont liés à la mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et à la location des bâtiments économiques.

Les produits des services s'élèvent à 11,2 M€. Pour 2017, l'enveloppe est ajustée au regard des programmes et actions engagées et des nouvelles recettes perçues du fait du passage en CU et des transferts de compétence intervenus (redevances d'occupation du domaine public...). Les produits des services comprennent notamment les recettes liées à la valorisation des déchets (2,5M€), la redevance spéciale (1,2M€), la redevance d'occupation du domaine public (1,5M€), les remboursements des budgets annexes assainissement, eau, réseaux de chaleur et parking (2,2M€), les remboursements de personnels mis à disposition et recouvrement de recettes de différents syndicats pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées (2,1M€), les recettes liées au Musée d'Art moderne et Contemporain, et au Nautiform...

Les dotations, participations et autres produits de fonctionnement s'élèvent à 13,1M€. Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mises en œuvre par Saint-Étienne Métropole : PLIE, politique de la ville, développement durable, subventions liées au tri effectué dans les déchèteries, transports scolaires, recettes induites par les contrats de rivières...

En 2017, sont également inscrits les crédits de la régie de la STAS, mise en place dans le cadre d'un complément au régime fiscal de la DSP des transports pour la somme de 17,3 M€ (également en dépenses pour le même montant puisque les recettes seront intégralement reversées).

2.2 - PRÉSENTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET

Depuis 2010, les budgets à vocation « économique » sont intégrés au budget principal.

Le budget 2017 prévoit **345 171 053 €** de recettes qui se ventilent comme suit :

• Budget principal : 268 475 153 €

Cette somme se répartit entre le produit des diverses recettes fiscales économiques et ménages (149 648 300 €), la dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation (ex part salaires de la TP : 54 150 000 €), le FPIC (3 400 000 €), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (37 660 000 €), les recettes liées aux activités économiques, grands équipements, déchets, et les subventions (23 616 853 €).

• Budget annexe des Transports : 76 695 900 €

La ressource se décompose en versement transport pour 54 500 000 €, en subventions, participations et recettes diverses liées à l'activité pour 4 895 900 € et la régie de la STAS dans le cadre de la DSP pour 17 300 000 €.

Pour mémoire : le budget annexe des zones industrielles est un budget géré en comptabilité de stocks et son activité sera retracée en investissement.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.3 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2017 se chiffrent à 290 492 998 €

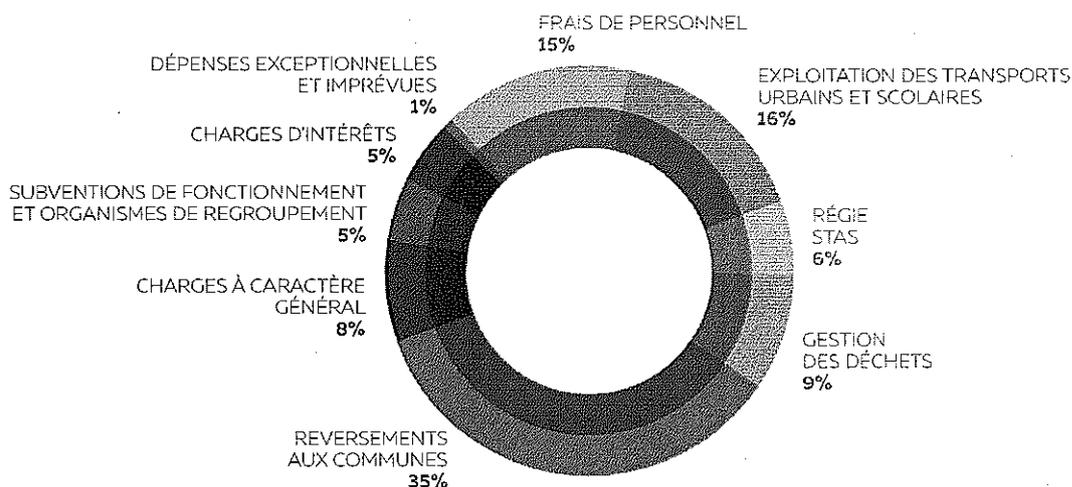
Dans un contexte difficile, avec des marges de manœuvre étroites, Saint-Étienne Métropole doit encore renforcer la maîtrise de ses dépenses de gestion.

D'une manière générale, un travail en profondeur s'effectue pour s'interroger, politique publique par politique publique, activité par activité, sur leur utilité, leur maintien, leur évolution.

En 2017, la Communauté Urbaine va devoir inévitablement faire face à la poursuite du dynamisme de certaines dépenses contraintes, telles que les dépenses liées à la gestion des déchets (TGAP, enfouissement,...), à son réseau de transport en public, aux dépenses énergétiques...

Afin de continuer à assumer toutes ces dépenses de fonctionnement, tout en préservant une épargne suffisante pour financer les investissements nécessaires au développement du territoire, Saint-Étienne Métropole devra veiller à en maîtriser l'évolution.

BP 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017 EN K EUROS
Reversements aux communes	95 667
Autres reversements de fiscalité	5 500
Frais de personnel	42 154
Contrat exploitation STAS et transport scolaire	45 460
Régie STAS	17 150
Subv. de fonctionnement et contributions aux organismes	15 255
Gestion des déchets	27 272
Autres dépenses de fonctionnement	22 050
Dépenses imprévues	500
Charges exceptionnelles	3 811
Total dépenses de gestion	274 819
Charge d'intérêts (y compris swaps)	15 674
Pour mémoire, total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre et subventions d'équilibre)	290 493

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

LES 290 492 998 € SE VENTILENT COMME SUIT :

- **Les versements aux communes d'un montant de 95 667 000 € en 2017 comprennent :**

- L'Attribution de Compensation (AC) reversée aux communes à hauteur de **73 055 000 €**.

En raison du passage en Communauté Urbaine de nouveaux prélèvements ont été opérés sur l'AC des communes pour prendre en compte les transferts de charges des communes vers Saint-Étienne Métropole consécutifs aux transferts de compétences. De même, en 2016 un certain nombre de compétences ont été restituées aux communes (nettoyement, déneigement, espaces verts et éclairage public). Ainsi, les AC versées aux communes ont diminué globalement de 12,9 M€, alors que SEM voyait ses charges augmenter dans une même proportion.

L'estimation 2017 à ce stade ne prend pas en compte l'impact des nouvelles compétences transférées à SEM dans le cadre du passage en métropole, et ne prend pas en compte les AC des 8 nouvelles communes entrantes.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : Le Pacte financier 2014-2020 construit entre Saint-Étienne Métropole et ses communes prévoit de restituer aux communes la DSC qui leur avait été prélevée en 2010. Ainsi en 2018, la DSC de chaque commune reviendra à son niveau de 2009 (+10 %), en étant abondée chaque année du quart de la réfaction qui avait été effectuée.

Une somme de 2,2 M€ sera ainsi versée aux communes en 4 années à partir de 2015. Un 3^{ème} acompte de 560 000 € en 2017 viendra compléter le montant de DSC allouée, soit un montant total de DSC de **22 612 000 €** inscrit au BP 2017.

- **Les versements de fiscalité au SIPAB, soit 5 500 000 €, conformément aux conventions conclues.**

- **Les charges de fonctionnement, soit 131 497 998 €** comprennent donc :

- L'exploitation du service public des transports urbains et les transports scolaires pour 62 610 000 €.

Ces dépenses représentent près de 48 % des charges de gestion de Saint-Étienne Métropole.

Il s'agit :

- des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la démarche qualité.

L'année 2017 confirme les efforts engagés en termes d'optimisation du réseau, permettant de ramener la contribution de Saint-Étienne Métropole à 42,46 M€ pour 2017 contre 43,3 M€ en 2016,

- le versement des recettes de la régie de la STAS mise en place dans le cadre d'un complément au régime fiscal de la DSP des transports : 17,15 M€.

- des dépenses correspondant à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Étienne Métropole (Conseil départemental, SNCF...) : 3 M€.

- Les subventions de fonctionnement et contributions aux différents organismes pour 15 255 182 € :

- avec notamment la participation à la Cité du design (6 840 000 €) et à l'Office de Tourisme (1 910 000 €), Epures (775 000 €), le Parc du Pilat (189 227 €), le SCOT Sud-Loire (323 000 €), l'aéroport de Saint-Étienne Loire (790 000 €), la coopération métropolitaine (212 000 €), le SMAGL (130 000 €), la ZAIN (90 000€),

- mais aussi les subventions versées au titre du développement durable (436 400€) de la politique culturelle (252 800 €), de l'innovation et du numérique (1 179 500 €) du développement économique (413 400 €), de la politique de la ville (406 000 €), de l'habitat (101 600 €) etc...

- Les autres dépenses de fonctionnement : 49 321 316 €

- 27 272 000 € concernent les dépenses relatives à l'élimination et valorisation des déchets, hors dépenses de personnel.

En raison de la stabilité des tonnages estimée encore pour 2017, les dépenses liées au service de gestion des déchets ménagers progressent faiblement. Cependant les perspectives pour 2018 et les années futures laissent envisager des dépenses en augmentation notamment sous l'effet, de la mise en service d'une nouvelle déchèterie, de l'augmentation du taux de TGAP décidé par l'Etat...

- Les autres postes de dépenses concernent pour l'essentiel l'exercice des compétences de Saint-Étienne Métropole : 22 049 316 €. Les dépenses de gestion tiennent compte des évolutions réglementaires, des contrats renouvelés et des niveaux de services rendus.

Du fait du passage en communauté urbaine et des transferts de compétences, le patrimoine de l'Agglomération, notamment bâtiments techniques et administratifs, les dépenses d'assurances, de taxes foncières, de charges d'entretien et de fonctionnement des différents sites sont en augmentation.

- Les dépenses exceptionnelles : 3 811 500 € en 2017. Il s'agit pour l'essentiel des participations eaux pluviales aux budgets annexes de l'assainissement, à la fois au titre des budgets gérés en régie mais aussi les contributions versées aux délégataires dans le cadre des budgets en DSP (2 433 000 €). Une enveloppe de 900 000 € est inscrite sur l'opération Novaciéries à Saint-Chamond.

- Dépenses imprévues : un crédit de 500 000 € est inscrit à ce titre en 2017.

- **Les frais de personnel : 42 154 000 €**

Le budget RH passe de 33 344 000 € en 2016, à 42 154 000 € pour 2017.

Cette évolution budgétaire traduit une évolution des effectifs, qui sont passés sur cette période de 660 agents à 822. Ces montants n'intègrent pas la reprise des personnels dans le cadre du SDCI (425 000 € pour 9 agents) et les différentes recettes perçues par SEM en atténuation des dépenses de personnel (5,2 M€).

Cette augmentation s'explique par 3 facteurs d'évolution :

1. **L'évolution du périmètre**
2. **Des mesures statutaires nationales**
3. **Des ajustements d'organisation.**

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution du périmètre :

- Passage en CU.

Le passage de SEM en Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016, s'est accompagné au 1^{er} juillet 2016 du transfert de 136 agents, puis le recrutement de 18 agents sur des postes non pourvus par transferts mais financés par la CU. Ces mouvements ont concerné 154 agents (19% de l'effectif) soit 7 445 000 € en année pleine.

- Création de services communs :

La direction des Systèmes d'Information et la mission Financements extérieurs ont respectivement fait l'objet de mutualisation avec la Ville de Saint-Étienne, sur le principe d'un schéma ascendant (rattachement à la ville centre). Cette mutualisation a généré le transfert de 13 agents et une baisse de 496 000 € de masse salariale. Cette baisse sera compensée par une charge correspondant au montant de la convention de refacturation de charges à conclure avec la ville de Saint-Étienne au titre de ces services communs.

Des mesures statutaires nationales :

- Augmentation du point d'indice (+0,6 % au 1/02/17)
- Evolution des taux de charges patronales (CNRACL, IRCANTEC, cotisations vieillesse)
- Application à toutes les catégories du protocole sur la modernisation des Parcours Professionnels Carrières et Rémunération (PPCR) : revalorisation des déroulements de carrière et des salaires des agents
- Coût total de ces 3 mesures : 700 000 €
- S'ajoute à ces mesures l'augmentation naturelle des dépenses liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour un montant de 435 000 €.

Des ajustements d'organisation :

- La fin de certains projets pilotés par SEM (Euro 2016, Eco Emballage) : -245 000 €
- Des baisses diverses (impact de la fermeture du Nautiform sur le budget des emplois d'été, réajustement du coût de la plateforme ADS) : - 79 000 €
- Des départs de la collectivité (retraites + non remplacement contrats d'avenir) : - 520 000 €
- La hausse des dépenses centralisées liées à l'évolution de la masse salariale : tickets restaurants, PDA, participation Mutuelles et prévoyance, Noël des enfants) : + 361 000 €
- La création de postes afin d'ajuster les ressources dans les directions pour s'adapter à l'élargissement du territoire et d'adapter les moyens dans les directions ressources pour accompagner les mutations institutionnelles.
Montant : 321 000 € pour les postes créés en cours d'exercice 2016, et 535 000 € pour 2017.

En atténuation des dépenses de personnel, Saint-Étienne Métropole perçoit diverses recettes pour près de 5,2 M€ en 2017. Ces recettes sont pour l'essentiel constituées des remboursements de la part des budgets annexes eau, assainissement, réseaux de chaleur et parkings des frais d'ingénierie et d'administration, des remboursements des personnels mis à disposition à l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne, des remboursements de personnels de la Ville de Saint-Étienne (développement durable), des conventions de prestations passées avec divers satellites (Pôle Métropolitain, SCOT, SMT), des financements CFAC, ADEME...

- **Frais financiers nets : 15 674 000 €**, soit 16 870 200 € de charges d'intérêts auquel il convient de déduire 1 196 200 € au titre des flux receveurs de swap.

L'encours de dette a été impacté par les transferts de compétences et se situe au 1^{er} janvier 2017 à 439,8 M€ dont :

- 388,05 M€ de dette hors transferts 2016 (contre 397 M€ au 1^{er} janvier 2016),
- 51,75 M€ de dette transférée par les communes en 2016 (notamment dette voirie).

La prévision de dette pour 2017 prend en compte la répartition de la dette en taux fixes (65 %), taux révisables (24,4 %) et dette structurée (10,6 %).

Le taux moyen 2017 des taux fixes sera de 3,34 %, pour la dette en taux variable il est pris en compte une hypothèse à 2,30 %.

Ainsi en 2017, la baisse du taux fixe moyen permet de limiter la hausse des frais financiers liés à l'augmentation de l'encours de dette.

En 2017, Saint-Étienne Métropole va poursuivre les négociations engagées avec Natixis pour sécuriser 4 swaps structurés (46,6 M€ dont 15,2 M€ indexés sur l'EUR/CHF). Ces produits sont actuellement sécurisés au taux de 4,70% jusqu'en octobre 2018 ;

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Cette présentation reprend les dépenses par domaine d'intervention, sans les versements aux communes et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Elle correspond à l'activité de Saint-Étienne Métropole.

2.4.1 - UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE

2.4.1.1 - Attractivité économique et développement de l'emploi : une économie fertilisée par le design et le numérique

• Attractivité par le numérique : 450 600 €

Le programme numérique permettra de développer l'agglomération en tant que territoire innovant et d'assurer une croissance du territoire avec des services pour chacun et pour les professionnels.

Actions en fonctionnement : expérimentation d'usages numériques innovants (20 000 €), Ecole du numérique (400 600 €), SMARTCITY (30 000 €)...

• Innovation et entrepreneuriat : 2 269 000 €

Saint-Étienne Métropole accompagne la modernisation des infrastructures d'accueil (campus, pépinières) et propose des nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation afin de garantir des retombées économiques et des emplois sur le territoire grâce à l'entrepreneuriat.

Actions en fonctionnement : participation au fonds local pour l'innovation (931 000 €), soutien à la diffusion scientifique et à la vie étudiante (113 500 €), crédits pour l'entrepreneuriat (450 000 €) avec notamment le soutien aux plateformes (ADIE, Loire Active, Initiative, Entreprendre, Talents croisés, Culture et coopération, Openscop, Living Lab Cité du Design...).

• Attractivité par le design : 8 369 000 €

Saint-Étienne Métropole renforce le design management des politiques publiques afin que l'agglomération développe l'innovation par les usages et des marqueurs visibles sur l'espace public.

Actions en fonctionnement :

- gestion du bâtiment de la platine, des abords, de la serre et de la Tour Observatoire (473 500 €),
- subvention à l'EPCC de la Cité du design de 6 840 000 €.

• Implantations économiques et service aux entreprises : 4 759 600 €

La création d'un environnement favorable au développement de nos entreprises et à l'accueil de nouvelles activités est au cœur du projet de territoire, Saint-Étienne Métropole a décidé d'accompagner ce développement par la construction d'une offre de services de proximité, concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises, tout en mettant en place un ensemble d'infrastructures dédiées à l'implantation d'activités nouvelles.

Actions en fonctionnement :

- un budget de près de 2 M€ pour les dépenses de gestion des bâtiments économiques propriétés de la communauté (dont 705 000 € pour les besoins du parc de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds) et d'entretien des zones d'activités.
- un crédit de 900 000 € est inscrit au titre de la participation de Saint-Étienne Métropole à l'opération Novaciéries à Saint-Chamond (pour mémoire 300 000 € en 2012, 450 000 € en 2014, 600 000 € en 2015 et 750 000 € en 2016),

- un crédit de 90 000 € au titre de notre participation au Syndicat mixte ZAIN Loire Sud dont les aménagements se réalisent très progressivement (démarche multi-partenariale des acteurs publics de Sud Loire : Conseil départemental de la Loire, Saint-Étienne Métropole, Communauté d'agglomération Loire Forez et Forez Est).
- des actions de prospection nationale et internationale avec l'appui de partenaires, pour lesquelles un budget de 108 000 € est proposé,
- le soutien des clubs et associations d'entreprises (club Gier, Ondaine, Rézame...) pour leurs actions collectives, complémentaires de celles des développeurs, et pour lesquelles un crédit de 76 000 € est prévu. Le soutien aux actions collectives concerne aussi la participation de Saint-Étienne Métropole aux crèches interentreprises d'intérêt communautaire avec un crédit pour 2017 de 66 400 €.

• Économie agricole : 186 200 €

Saint-Étienne Métropole s'est dotée de la compétence « actions de développement agricole » avec pour objectif d'assurer la prise en compte de l'agriculture dans le projet de développement du territoire pour renforcer des projets économiques locaux, tout en préservant le foncier en cohérence avec les enjeux eau et biodiversité du territoire.

Actions en fonctionnement : développement rural et périurbain (42 060 €), PAEC (45 000 € Programme Agro-environnemental et Climatique) et politique agriculture (25 800 €), etc.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.1.2 - Attractivité résidentielle et habitat

• Habitat et renouvellement urbain : 769 500 €

La qualité de l'habitat et du cadre de vie sont indispensables pour favoriser l'arrivée de résidents et pour répondre aux besoins des habitants. Ils permettent de créer les conditions d'un parcours résidentiel pour toutes les catégories de ménages, la mixité sociale et une nouvelle attractivité des centres-villes.

L'essentiel des crédits concernant l'habitat est en investissement (fonds de concours).

Actions en fonctionnement : participation à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (43 000 €), participation au FLU (Fonds de logement unique) (58 600 €).

Conformément aux statuts de Saint-Étienne Métropole, le coût de gestion des aires d'accueil des gens du voyage s'élève à 364 820 €.

2.4.1.3 - Valorisation des atouts du territoire : faire savoir nos savoir-faire

• Tourisme 2 694 220 €

Le tourisme d'affaires et le tourisme urbain, couplés au tourisme vert et au patrimoine sont des vecteurs essentiels de l'attractivité du territoire. Ces politiques valorisent des liens entre l'espace urbain et l'espace rural, et visent à attirer des visiteurs sur le territoire.

Actions en fonctionnement :

- Structuration de la gouvernance, de la promotion et de prospection du tourisme d'affaires (110 000 €),
- Participation à l'Office de Tourisme communautaire (1 910 000 €), reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (estimée à 415 000 €), frais liés à la plateforme taxe de séjour (6 000 €), adhésion France Congrès (3 400 €),
- Valorisation des sites métropolitains : Château de Fontanès, Sainte-Croix-en-Jarez et Le Corbusier à Firminy (93 500 €),
- Soutien aux événements (Journée du Patrimoine, réalisation d'un topo guide 14 320 €),
- Participation au SMAGL : 130 000 €

• Culture et patrimoine : 935 200 €

Actions en fonctionnement :

- Soutien aux festivals à rayonnement du territoire (232 000 €),
- Participation au financement de la télévision locale TL7 (380 700 €),
- Dépenses liées au Zénith de Saint-Étienne Métropole (300 500 €).

• Rayonnement du Musée d'Art Moderne et Contemporain : 5 080 500 €

Les actions du Musée, notamment sur des missions culturelles à vocation sociale forte, le place à la croisée d'autres politiques publiques du territoire, notamment sur les enjeux de cohésion sociale, de proximité et d'ancrage dans le territoire, mais aussi sur les partenariats avec l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Actions en fonctionnement :

- ce crédit comprend les dépenses de personnel (3 160 000 €) et les moyens alloués pour l'organisation des expositions et animations muséographiques (365 000 €), le fonctionnement des réserves (140 000 €), le budget de la librairie-boutique (100 000 €) et les crédits nécessaires au fonctionnement courant du musée (906 500 €) notamment les fluides, nettoyage, entretien, fournitures, téléphone, affranchissement..., et l'entretien des abords.
- l'organisation des « 30 ans du Musée d'Art Moderne et Contemporain » avec l'exposition d'un artiste international, de collections d'œuvres majeures, d'une bibliothèque « extraordinaire » (400 400 €).

• Grands équipements et attractivité par le sport : 4 197 940 €

L'agglomération souhaite mener une politique ambitieuse reposant sur la candidature aux grands événements sportifs de niveau national ou international, le soutien aux clubs sportifs de niveau national et la mise à disposition d'installations de qualité.

Actions en fonctionnement :

- une enveloppe de 1 884 200 € (y compris dépenses de personnel) allouée à la gestion du stade Geoffroy-Guichard qui comprend les dépenses d'entretien, de maintenance, les fluides, le nettoyage des tribunes, assurances, prestations de service, entretien des abords, taxe foncière, etc.,
- des subventions aux clubs de basket et de hand-ball de haut niveau ainsi que pour la lisibilité de Saint-Étienne Métropole dans le stade Geoffroy Guichard pour un montant de 627 040 €
- 250 000 € pour l'organisation du Dauphiné Libéré, le championnat de France de cross-country et d'autres manifestations sportives,
- et un budget de 1 436 700 € (y compris dépenses de personnel) pour la rénovation de l'espace nautique « Nautiform » d'Andrézieux-Bouthéon.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.1.4 - Accessibilité ferroviaire et routière

• Transports, déplacements et mobilité : 67 004 900 € (hors dette)

La qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements sont des critères déterminants pour les habitants et pour l'attractivité du territoire. L'ambition des années à venir est de développer toujours plus l'usage des transports en commun sur l'agglomération et la multimodalité.

Actions en fonctionnement :

- Les dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS pour un montant estimé à 42 460 000 € comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la compensation des recettes commerciales (intégrées dans la régie) pour 17 150 000 €,
- Les dépenses liées à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Étienne Métropole (Conseil départemental de la Loire, SNCF...) pour un montant total de 3 000 000 €,
- Les dépenses relatives aux modes doux qui concernent notamment le service VéliVert, la mise en œuvre du Schéma de Mobilité Durable, les actions Pédibus, les frais de fonctionnement de la structure (frais de personnel, vêtements de travail, taxes foncières, cotisation GART, loyers, frais déplacements, enquêtes mystère...) pour 3 147 000 €,
- le programme de communication en complément et en collaboration avec la STAS pour 55 000 €,
- La contribution au Syndicat Mixte des Transports pour un montant de 80 000 €,
- les demandes de remboursement justifiées du Versement Transport (VT) sur les années antérieures estimées à 350 000 €,
- Les frais de maintenance, d'entretien et d'exploitation des sites de transports, des Parcs relais, de VéliVert (vélos en libre-service, des abribus, du service de desserte de marchandises en secteur urbain pour un montant de 762 900 €.

• La voirie communautaire : 6 139 000 €

L'entretien de la voirie et l'amélioration des principaux nœuds routiers avec des préoccupations environnementales contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'attractivité du territoire.

Compétente en matière de voirie communautaire (voies de liaison entre pôles du territoire ou permettant le contournement des centres bourg) et de transports collectifs, Saint-Étienne Métropole réalise les aménagements de voiries nécessaires à l'évolution du réseau pour un meilleur confort des usagers.

Actions en fonctionnement :

- l'entretien de la voirie communautaire pour 5 777 000 €
- l'entretien des zones d'activités pour 362 000 €

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.2 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

• Transition énergétique, transition écologique et développement durable : 1 803 227 €

Saint-Étienne Métropole s'investit durablement dans un processus de transition écologique efficace au travers de plusieurs actions concrètes dont le contrat vert et bleu, le plan d'éducation à l'environnement et au développement durable (PEDD), le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), le programme ville respirable en 5 ans et le plan de sensibilisation au développement durable.

L'agglomération s'est aussi engagée dans la transition énergétique à travers son plan climat énergie dont l'un des projets emblématiques est le programme d'actions « territoire à énergie positive » (TEPOS). Par une approche transversale qui concerne l'ensemble de ses compétences, Saint-Étienne Métropole entend réduire son impact sur le changement climatique.

Actions en fonctionnement :

- Financement de l'agence de l'énergie : plateforme de rénovation énergétique (accompagnement renforcé des particuliers sur la réhabilitation thermique), subventions et cotisations à divers organismes (CIRIDD, Frapna, LPO, Hélioise, ALEC42, Rhône-Alpes Energie Environnement, Acoucité, Air Rhône-Alpes...) pour un montant de 405 000 €,
- Espace info énergie, accompagnement des entreprises et des bailleurs, participation à l'animation TEPOS, observatoire du bruit, corridors écologiques, points noirs du bruit, DD Energie, etc. pour 1 055 000 €,
- Participation au Parc du Pilat 189 227 €,
- Nouveau Plan triennal d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable (PEEDD) : 154 000 €

• Collecte, tri et gestion des déchets : 35 381 000 €

Saint-Étienne métropole dispose de la globalité de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » comprenant la prévention, la collecte, le tri, la valorisation et le traitement sur l'ensemble du territoire.

Le projet permet de valoriser et de réduire les déchets à la source pour diminuer les quantités enfouies, il améliore la sécurité des usagers et du personnel et anticipe la hausse incontournable du coût de traitement pour la maîtriser.

Actions en fonctionnement :

- Le contrat d'élimination des déchets (11 550 000 €), la gestion des quais de transfert (980 000 €) et l'élimination des déchets verts (280 000 €),
- La valorisation des déchets par le tri représente une enveloppe budgétaire de 3 187 000 €. Y figurent le coût du centre de tri multi-matériaux (2 600 000 €), le tri par apport volontaire (322 000 €), l'achat de sacs (185 000 €). S'ajoute à ce montant 80 000 € au titre du tri des marchés forains,
- le plan de relance Ecoemballages pour le recyclage et son volet amélioration de la collecte sélective pour 204 000 €,
- Le fonctionnement des déchèteries s'élève à 3 750 000 € pour 11 déchèteries, 85 000 € pour la convention avec la Communauté d'agglomération de Loire Forez pour l'accès à la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert, 129 000 € sont prévus pour le SYDEMER, et 27 000 € pour le versement de subventions et cotisations à divers organismes (Amorce, Ligue contre le Cancer...),
- Amélioration de la gestion des encombrants par la mise en place d'un service de déchèterie mobile adapté au secteur urbain non desservi en déchèterie fixe (50 000 €),

- Pour la collecte des déchets, on peut distinguer les moyens matériels des services de collecte pour 1 584 000 € (entretien des véhicules, assurance, carburant, habillement, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs...), les prestations confiées à l'entreprise sous forme de marchés publics pour 4 600 000 €, les remboursements aux communes compte tenu des modalités retenues lors du transfert de compétences pour 710 000 € (annuités sur camions-bennes, location de garages, gestion des déchets ménagers assimilés),

- les frais de personnel et de gestion administrative (collecte, élimination valorisation et administration) pour 8 220 000 €.

• Contrats rivière : 898 800 €

Compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, Saint-Étienne Métropole anime les contrats de rivières Furan, Gier, Ondaine-Lizéron et participe au contrat de rivière Coise.

Ces documents contractuels, élaborés après une large concertation avec les acteurs concernés fixent les orientations, objectifs et plans d'actions à l'échelle de chaque bassin versant.

À travers ces contrats de rivières, Saint-Étienne Métropole ambitionne de valoriser et gérer durablement les rivières.

Sur les contrats rivières, en dehors des frais de personnel (620 000 €), les dépenses concernent les frais de fonctionnement des équipes rivières, les loyers au SIVO (143 200 €), le dispositif d'alerte aux crues (109 000 €) et quelques subventions versées à la FRAPNA, LPO (ligue pour les Oiseaux), l'EPL (Etablissement Public Loire) et Rivières RA (Rhône Alpes) (24 600 €) et la participation au contrat Coise (2 000 €).

• Assainissement et gestion des eaux pluviales : 3 543 000 €

La qualité des rivières passe par le bon fonctionnement de l'assainissement.

Compétente en matière d'assainissement des eaux usées, Saint-Étienne Métropole a finalisé son schéma directeur assainissement après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Actions en fonctionnement :

La compétence assainissement est retranscrite au sein des budgets annexes. Seules les subventions eaux pluviales et la rémunération des fermiers, au titre des eaux pluviales, transitent par le budget principal. L'équilibre des budgets assainissement est assuré par la redevance assainissement et les subventions eaux pluviales versées par le budget principal (960 000 €).

Le budget principal participe à hauteur de 1 545 000 € à la rémunération des fermiers pour les communes qui avaient confié la gestion de leurs eaux pluviales à un délégataire.

Un montant de 238 000 € sera consacré à des travaux d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et des bassins de rétention auquel s'ajoutent 800 000 € de frais de personnel remboursé par le budget annexe assainissement.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.3 - PROXIMITÉ, COHÉSION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

• Planification et prospective : 3 599 000 €

Dans un contexte d'accélération de la réforme territoriale et du renforcement du fait métropolitain, Saint-Étienne Métropole doit affirmer son positionnement à l'échelle de la nouvelle Région Auvergne – Rhône-Alpes et vis-à-vis des autres agglomérations Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand). L'ambition pour l'agglomération est de compter parmi les grandes métropoles et de bénéficier ainsi des investissements liés pour favoriser le développement de son territoire.

Actions en fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : Contribution au Pôle Métropolitain (212 000 €), à l'Agence d'urbanisme Epures (775 000 €), au Syndicat mixte du Scot Sud-Loire (323 000 €), au syndicat mixte de l'aéroport Saint-Étienne Loire (790 000 €), gestion du modèle TRAFIC (53 400 €), subvention au CERF (5 000 €) (centre de ressources régional en stratégie foncière), cotisation à l'association Roanne ConnectTGV (300 €).

• Le développement local : 39 500 €

L'agglomération comporte 20 communes de moins de 2 000 habitants et 58 % de son territoire est composé d'espaces naturels et agricoles. La politique de développement local permet donc de valoriser le potentiel des communes notamment rurales et périurbaines, et s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire.

Actions en fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) :

- Démarche de proximité pour favoriser les consommations locales : 5 505 €,
- Soutien au Programme « Leader » 2015-2020 pour le maintien d'activités en milieu rural : 18 000 €,
- adhésion à Cap Rural (432 €).

• Politique de la ville : 714 500 €

L'amélioration des conditions de vie des quartiers sensibles est l'ambition majeure de la politique de la ville sur notre territoire. Le contrat de ville 2015-2020 concrétisera cette ambition autour des volets social, urbain et économique pour davantage de transformation sociale des quartiers. Il s'agira d'accompagner la rénovation urbaine en favorisant la participation des habitants, de faciliter l'accès aux soins et aux dispositifs de santé publique.

Actions en fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) :

- Contrat de ville : 433 000 €
- co-financement d'actions en direction d'associations oeuvrant dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits...

• Développement de l'emploi, économie sociale et solidaire : 586 450 €

L'emploi figure parmi les premières préoccupations des habitants. La prise en compte de cet enjeu par Saint-Étienne Métropole se traduit par un engagement pour le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire.

Cet engagement implique une politique ambitieuse de développement économique ainsi qu'une mise en œuvre territoriale des politiques emploi, insertion notamment dans les quartiers en géographie prioritaire.

Actions en fonctionnement :

- Les actions au titre de l'insertion par l'économie (accompagnement individuel des demandeurs d'emploi en difficulté via le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) avec un budget à hauteur de 350 500 €,
- les actions au titre de la formation professionnelle (Contrat Territorial Emploi Formation et l'école de la 2^{ème} chance) : 109 600 €,
- accélérer les créations d'emplois par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) 126 350 €.

2 - LES ACTIONS ET LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

2.4.4 - LES DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Frais de fonctionnement : 2 971 344 €.** Il s'agit essentiellement des dépenses générales de Saint-Étienne Métropole. Parmi les postes les plus importants :

Les locations et charges immobilières, l'entretien et le nettoyage des bâtiments, les fluides et carburants, les fournitures administratives, les honoraires, les frais d'actes et de contentieux, l'affranchissement, la reprographie, la documentation générale, la maintenance des copieurs, les frais d'assurance des biens de Saint-Étienne Métropole, les frais d'insertion des annonces légales pour les marchés publics, l'actualisation de divers contrats de maintenance, les charges foncières, les relations publiques, la communication, l'informatique, le téléphone et les frais inhérents au conseil de développement.

- **Les frais de personnel** des services centraux de l'Agglomération, les personnels situés en territoires (16 673 150 €) et les indemnités des élus (1 014 000 €).

- **Dépenses imprévues** : une enveloppe de 500 000 € est inscrite au BP 2017.

- **Frais financiers** : 15 674 000 €. Une enveloppe de 12 200 000 € est prévue au budget principal au titre des intérêts d'emprunts, à hauteur de 3 398 000 € sur le budget des transports et 76 000 € sur le budget des zones industrielles, soit un montant total au titre des frais financiers de 15 674 000 € (il s'agit de la contraction entre dépenses d'intérêts 16 870 200 € et recettes au titre des swaps 1.196 200 €).

- **Subventions d'équilibre aux budgets annexes**

- Une subvention d'équilibre de 5 727 000 € du budget principal au budget annexe des transports est nécessaire pour parvenir à l'équilibre de ce budget,
- Une subvention d'équilibre de 448 000 € au profit du budget annexe des zones industrielles est également nécessaire pour couvrir l'annuité de dette figurant à ce budget,
- Une subvention d'équilibre de 200 000 € du budget principal au budget annexe des parkings permet d'équilibrer ce budget.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Les recettes d'investissement sont présentées avant de détailler les dépenses d'investissement par secteur d'intervention puis par budget.

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2017 (EN K EUROS)

Epargne brute	54 678
Subventions et TVA	13 581
Cessions	6 403
Emprunts	54 835
Total recettes investissement	129 497

3.1 - PRÉSENTATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à **129 497 870 €** avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 54 678 055 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 29 532 000 € pour déterminer le montant de l'épargne nette qui s'élève à **25 146 055 €** en 2017.
- **Emprunts : 54 835 191 €.** L'emprunt, nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement, se répartit entre le budget principal pour 25 676 191 € et le budget des transports pour 29 159 000 €.
- **Subventions et autres recettes : 8 960 161 €.** L'inscription des recettes est étroitement liée aux opérations engagées dans les différentes politiques publiques (habitat, aménagement du territoire, école numérique, développement durable), aux travaux dans les bâtiments publics (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Corbusier, ECM...) la voirie (subventions Conseil départemental de la Loire, participation EPASE, fonds de concours des communes) et les rivières (Agences de l'eau, fonds Barnier).
- **Récupération de la TVA : 4 621 213 €.** Se trouve ici le produit du fonds de compensation de la TVA constaté sur le budget principal puisque le budget des transports urbains est désormais assujéti à TVA.
- **Cessions foncières : 6 403 250 €.** Il s'agit principalement de cessions foncières liées à la commercialisation de terrains et de bâtiments économiques.

3.2 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de **129 497 870 €**.

Elles se ventilent comme suit :

• **Un montant de 29 532 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

En 2016, l'encours de dette a été impacté par les transferts de dette liés aux transferts de compétences notamment au sein du budget principal. Ainsi l'encours de dette au 1^{er} janvier 2017 s'établit à 439,8 M€ (361,20 M€ budget Principal, 75,8 M€ budget annexe Transports, 2,8 M€ budget annexe Zones Industrielles) dont :

- 388,05 M€ de dette hors transferts de 2016 (contre 397 M€ au 1^{er}/01/2016),
- 51,75 M€ de dette transférée par les communes en 2016 (notamment dette voirie)

Les remboursements inscrits au BP 2017 s'élèveront à 29,5 M€ et se répartissent ainsi :

- 23 720 000 € sur le budget principal,
- 5 440 000 € sur le budget des transports,
- 372 000 € au titre des zones industrielles.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 45,2 M€.

Ainsi, hors remboursement en capital de la dette, le montant des investissements 2017 est proche des 100 Millions d'euros (99 965 870 €).

A ce budget primitif 2017 se rajoutent les crédits reportés de 2016 qui s'élèvent à la somme de 30 800 030,93 € ce qui portera le montant total des crédits de paiement disponibles au titre des investissements pour l'exercice 2017 à la somme de 130 765 900,93 €.

Les prévisions 2017 d'investissement (tant en dépenses qu'en recettes) ne prennent pas en compte les huit nouvelles communes et n'intègrent pas l'impact des nouvelles compétences transférées à Saint-Étienne Métropole dans le cadre d'un passage en Métropole.

La politique de l'agglomération développée par domaine d'intervention en fonctionnement est ici complétée par les dépenses et les recettes d'investissement.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

• Un budget de 91 244 714 € pour l'attractivité du territoire

◊ L'attractivité économique : une enveloppe de 18 278 000 € y est consacrée. Elle se décompose comme suit :

Le service aux entreprises :

- 6 710 000 € sur l'aménagement du site Novaciéries à Saint-Chamond,
- 1 904 500 € sur les zones industrielles pour des travaux à réaliser sur les zones d'activités Adèle Bourdon à Lorette, Charles Chana à Roche-la-Molière, Le Bec Monterrat au Chambon-Feugerolles, de Saint-Héand, des Fraries à Saint-Paul-en-Jarez, de Montrambert Pigeot à La Ricamarie, de Dorian à Firminy, de Molina à La Talaudière, Combeplaine à Rive-de-Gier...
- 250 000 € en direction du Parc de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds pour des aménagements réalisés pour l'accueil et l'installation d'entreprises,
- 832 000 € pour terminer l'aménagement des bâtiments économiques : Giat Saint-Étienne (travaux de façade et toiture), locaux Fauriel, pépinières, BHT, Profilor, Polyane...
- 834 000 € pour la requalification de zones industrielles et les sites en reconversion (LOTI à Saint-Étienne, Chanay à Saint-Jean-Bonnefonds, Stelytec II à Saint-Chamond...)
- Des concessions à la SPL Cap Métropole pour l'aménagement de la zone de Burlat à Génylac (avance financière de 896 000 €), de la zone LOTI à Saint-Étienne (avance financière de 825 000 €) et de la zone d'activités à CELLIEU (avance financière de 310 000 €).

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation :

- 3 950 000 € pour la recherche et l'innovation se décomposant en :
 - 2 600 000 € de subventions CAMPUS (Tréfilerie, équipement scientifique Manutech Europe, Vitales, école des Mines dossier KL KUB...)
 - 1 000 000 € pour le fonds local pour l'innovation,
 - 200 000 € pour les plateformes technologiques,
 - 100 000 € pour le Mixeur,
 - 50 000 € pour meubler et équiper les pépinières

Le numérique :

- 1 246 500 € consacrés au numérique avec :
 - 271 500 € pour Open Data et infrastructures WIFI,
 - 500 000 € pour l'école numérique,
 - 250 000 € pour French Tech (subventions d'investissement auprès des programmes d'accélération de startups),
 - 100 000 € pour l'expérimentation d'usages numériques innovants (requalification des équipements informatiques dans les écoles...)
 - 125 000 € pour la diffusion de l'offre de service numérique (campus des métiers du Numérique et du design...).

Le design :

- 100 000 € pour des travaux dans la platine Cité du Design, la reprise des joints et la ligne de vie,
- 350 000 € pour l'acquisition du bâtiment « les H » et réaliser des travaux de valorisation afin d'y installer des salles de cours et d'atelier pour l'École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne (ESADSE),
- 70 000 € pour installer du mobilier urbain Design dans les gares.

Le financement de l'attractivité économique est assuré par des subventions d'investissement à hauteur de 896 500 €, des cessions pour 6 403 250 €, de la TVA pour 229 040 € et le remboursement d'avances faites au budget annexe Zones Industrielles pour 1 189 000 €.

◊ L'attractivité résidentielle pour laquelle est consacrée une enveloppe de 6 233 425 € avec notamment :

L'habitat et le renouvellement urbain :

- 1 400 000 € de participation à l'EPASE pour le Contrat de plan Etat région 2015-2020,
- Le financement des engagements déjà pris sur le PLH (Plan Local de l'Habita) 2010-2015 à hauteur de 2 060 000 €,
- Le PLH 2011-2016 avec une enveloppe de 1 790 950 € en 2017,

Le cadre de vie :

- 20 000 € pour des actions de diminution du bilan carbone,
- 40 000 € pour la prévention du bruit (observatoire du bruit) et les actions de correction des nuisances sonores.

Le crématorium :

- 922 475 € pour la 2^{ème} partie de la participation au capital de la SPL. Pour financer partiellement l'attractivité résidentielle, des subventions sont inscrites pour 289 000 €.

◊ Le tourisme, l'attractivité culturelle et sportive pour lesquels un crédit de 5 531 000 € est affecté :

Les grands équipements :

- 240 000 € pour les aménagements et le matériel du stade Geoffroy-Guichard,
- 1 500 000 € pour le fonds dispositif HERITAGE pour des fonds de concours aux communes (compensée par une recette de même montant de la FFF Fédération Française de Football),
- 1 800 000 € pour des travaux de réfection du centre nautique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon et 50 000 € pour le matériel du centre de remise en forme et de la piscine,
- 30 000 € pour le cheminement extérieur et le traitement de la toiture du Zénith,
- 20 000 € pour continuer l'accessibilité des bâtiments publics,

La culture et le patrimoine :

- 20 000 € pour créer un plan de jalonnement pour la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et le patrimoine Le Corbusier à Firminy,
- 110 000 € pour la remise en état de la toiture de l'église Le Corbusier à Firminy et 300 000 € pour la réhabilitation du stade Le Corbusier.

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain :

- 460 000 € pour la politique d'investissement du Musée d'Art Moderne et Contemporain,
- 430 000 € pour le réaménagement et l'équipement des réserves des trois musées,
- 471 000 € pour l'aménagement des locaux du personnel et une étude sur le chemin câblé,
- 100 000 € pour organiser les 30 ans du Musée (restauration œuvres majeures, exposition spéciale 30 ans et application site internet).

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Sur l'ensemble de cette politique les subventions sont estimées à 1 859 200 € et la récupération de TVA à 512 860 €.

◊ **L'accessibilité et la mobilité pour conforter et améliorer l'accessibilité du bassin de vie stéphanois**, pour lesquelles une enveloppe de 58 956 989 € est inscrite :

Le transport, les déplacements et la mobilité :

- Pour redynamiser le réseau de transport 16 nouvelles rames de tramway Design ont été achetées avec un solde de paiement en 2017 de 18 808 000 €, 6 nouveaux bus équipés de dispositifs de compensation du handicap pour 2 590 000 €, la remise à niveau technique (RNT) et l'entretien des véhicules vont se poursuivre pour 2 760 000 €, l'extension du dépôt Transpôle à Saint-Priest-en-Jarez pour 1 284 000 €, un nouveau dépôt de bus en remplacement de celui de Firminy pour un montant de 800 000 €,
- La modernisation du système d'aide à l'information et à l'exploitation des voyageurs (SAIEV) et de la billettique vont continuer pour 1 600 000 €,
- L'étude et la maîtrise d'œuvre pour la 3^{ème} ligne de tramway ainsi que des acquisitions foncières pour 5 082 000 €,
- L'accessibilité des quais de bus en direction des personnes à mobilité réduite (PMR) pour 1 250 000 €,
- 565 000 € pour des améliorations dans les parcs relais, de covoiturage, pour la desserte de marchandises des secteurs urbains (Simplicity), la rénovation de mobilier urbain et les vélos en libre-service (VéliVert).

La voirie communautaire :

- 17 899 378 € pour le programme annuel de voirie qui est passé au 1^{er} janvier 2016 de 300 à environ 2 000 kilomètres et qui sera réalisé en prenant en compte les priorités de chaque commune,

• **Un budget de 4 780 000 € est mis en place pour la transition énergétique et le développement durable.**

Celui-ci se décompose en :

◊ **Collecte, tri et traitement des déchets** avec un crédit de 925 000 € en vue de valoriser et de réduire les déchets à la source, et réduire les quantités enfouies :

- 18 000 € pour la fin de la construction de la déchèterie de **Lorette**,
- 20 000 € pour les travaux d'amélioration et d'entretien des déchèteries,
- 150 000 € pour l'achat de conteneurs verre et journaux, et autres équipements de collecte,
- 400 000 € pour l'achat de bacs ordures ménagères et tri,
- 82 000 € pour l'équipement et les grosses réparations des centres techniques communautaires,
- 40 000 € pour les grosses réparations de véhicules roulants,
- 65 000 € pour étudier l'extension de la déchèterie de **Saint-Chamond**,
- 50 000 € pour l'étude de l'implantation d'un centre technique communautaire à **Roche-La-Molière**,
- 100 000 € pour la résorption des points noirs de collecte sur les communes.

Sur l'ensemble de cette politique la récupération de TVA est estimée à 148 000 € et les subventions à 36 000 €.

• 3 000 000 € pour une estimation de fonds de concours apportés par les communes pour faire face à des dépenses de voirie exceptionnelles,

• 500 000 € sera réservé à un fonds de solidarité pour faire face à des impondérables sur le territoire de l'agglomération,

• 373 000 € pour les échangeurs de la vallée du Gier,

• 1 445 611 € pour l'EPASE sur les PEP Monthieu, Colonel Marey et Denfert Rochereau

Sur l'ensemble de cette politique les subventions sont estimées à 1 159 357 €, les fonds de concours des communes à 3 000 000 € et les recettes pour récupération de TVA à 2 747 100 €.

◊ **Les grands projets d'aménagement représentent une enveloppe de 2 245 300 € avec :**

• 839 000 € pour la réfection de la toiture de la halle Couzon à **Rive-de-Gier** ainsi que la démolition des annexes pour la sécurisation du site,

• 236 300 € pour l'installation de bornes de prépaiement et d'alarmes intrusion dans les aires d'accueil des gens du voyage pour réduire les impayés et les effractions,

• 400 000 € pour un fonds de concours à **L'Horme** pour la réalisation d'une zone d'activités

• 755 000 € pour la conduite des procédures de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et la réalisation d'une phase de diagnostic pour le futur règlement de publicité intercommunal,

• 15 000 € pour le PDU (Plan de Déplacement Urbain) pour reprendre certains éléments de l'étude environnementale et adapter le projet.

Des subventions pour 229 000 € et la récupération de TVA pour 134 240 € permettent de financer une partie de ces dépenses.

◊ **Eaux pluviales et contrats de rivières : 3 131 500 €.**

• 268 000 € pour les travaux sur l'Ondaine (Pont de l'Hôpital à **Unieux**, lit perché à **La Ricamarie**, aménagement des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...),

• 662 000 € pour les travaux sur le Gier (restauration des berges à **La Grand-Croix**, découverte du Gier en aval de **Saint-Chamond**, aménagement et restauration des berges, études et travaux sur les seuils, suivi de la qualité de l'eau, matériel...)

• 1 107 000 € pour les travaux sur la rivière Furan (Pont Saint-Anne à **La Fouillouse**, voute du Furan à **Saint-Étienne**, aménagement des seuils Furania et Pont blanc à **Saint-Étienne**, étude phytosanitaire, gestion du transport solide, suivi de la qualité de l'eau, matériel...),

• 12 000 € pour la participation annuelle au SIMA Coise,

• 69 000 € pour l'acquisition Baikèche dans le cadre des fonds Barnier,

• 182 000 € pour les études GEMAPI et PLU, pour des panneaux et repères de crues, pour le système d'alerte aux crues,

• 831 500 € pour la création de bassins d'orage, pour des travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'études sur les bassins versants Furan, Gier et Ondaine.

Toutes ces opérations sont financées par des subventions à hauteur de 821 100 € et par de la récupération de TVA pour environ 471 120 €.

3 - LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

◊ La transition énergétique pour sensibiliser aux enjeux du développement durable représente un budget de 723 500 € avec :

- 60 000 € pour un budget d'étude sur la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie,
- 328 500 € pour des achats de consignes à vélo sécurisées solaires et d'un pack service éco-événements de grande ampleur dans le cadre du programme d'actions TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte),
- 335 000 € pour des fonds d'aide aux communes « climat énergie ».

Sur l'ensemble de ces dépenses des subventions sont inscrites pour 299 200 €.

• Un budget de 1 512 256 € est mis en place pour la proximité, la cohésion sociale et le développement équilibré du territoire.

Ce qui se traduit par :

◊ Le développement local auquel est consacré une enveloppe de 1 392 256 € avec :

- 1 180 429 € au titre des équipements communautaires multi-locaux (ECM) dans le but d'assurer un développement équilibré du territoire entre les communes rurales, périurbaines et urbaines,
- 12 000 € pour le maintien d'activités et de services en milieu rural (programme « Leader »),
- 79 827 € pour un fonds de concours pour la création d'un espace de commerces et de services en centre bourg à Saint-Christo-en-Jarez,
- 120 000 € pour un fonds de concours pour le plan d'eau des Blondières à Lorette

Les participations des communes pour les ECM sont estimées à 350 804 € et la récupération de TVA à 188 869 €.

◊ La politique de la ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers sensibles avec un budget de 120 000 €, qui comprend notamment les crédits consacrés à la Gestion urbaine de proximité (GUSP) et au Contrat de ville.

• Au titre des investissements nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération (bâtiments, véhicules, informatique, communication, matériel et mobilier...) : 1 428 900 €

Vient en compensation de ces dépenses la récupération de TVA à hauteur de 228 624 €.

3.3 - PRÉSENTATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR BUDGET

Les dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante sur chaque budget :

- Budget principal : 62 382 370 € et 23 720 000 € de remboursement en capital de la dette, soit un montant total de 86 102 370 €.
- Budget transport et mobilité : 35 739 000 € et 5 440 000 € de remboursement en capital de la dette, soit un montant total de 41 179 000 €.
- Budgets annexes des zones industrielles : 1 844 500 € et 372 000 € de remboursement en capital de la dette, soit un montant total de 2 216 500 €.

4 - CONSOLIDATION : DÉPENSES FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

RÉCAPITULATION PAR BUDGET

La récapitulation par budget primitif 2017 se présente comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	220 014 098	86 102 370	306 116 468
Budget annexe transports urbains	70 402 900	41 179 000	111 581 900
Budgets annexes économiques (ZI)	76 000	2 216 500	2 292 500
TOTAL	290 492 998	129 497 870	419 990 868

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGETS ANNEXES

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

- EAU

- RÉSEAUX DE CHALEUR

- PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget 2017 de la compétence Assainissement Collectif intègre les 8 nouvelles communes soit Abœn, Chamboeuf, La Gimond, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas qui ont rejoint la Communauté Urbaine Saint-Étienne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI).

Il est rappelé qu'il a été demandé à chaque commune de trouver un équilibre structurel à 3 ans, notamment par l'augmentation du tarif si besoin.

Ce budget retrace donc l'activité d'assainissement collectif pour les 52 communes membres de l'agglomération (hors Caloire qui n'a pas de réseaux d'assainissement collectif).

L'exploitation du service est en régie directe pour 44 communes puisque la gestion de la commune de Lorette est de nouveau assurée par un délégataire.

Il y a désormais 8 communes pour lesquelles un délégataire assure le service :

- Saint-Étienne, Saint-Chamond et Lorette (collecte et traitements des eaux usées),
- Andrézieux-Bouthéon, Châteauneuf et Sorbiers pour la collecte des eaux usées,
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

Il est rappelé par ailleurs que le traitement des eaux usées de 15 communes du GIER est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG). Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) prend en charge le traitement des effluents des 7 communes de la Vallée de l'Ondaine alors que le Syndicat mixte des Trois Ponts s'occupe des eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

Le projet de Budget Primitif 2017 s'établit à :

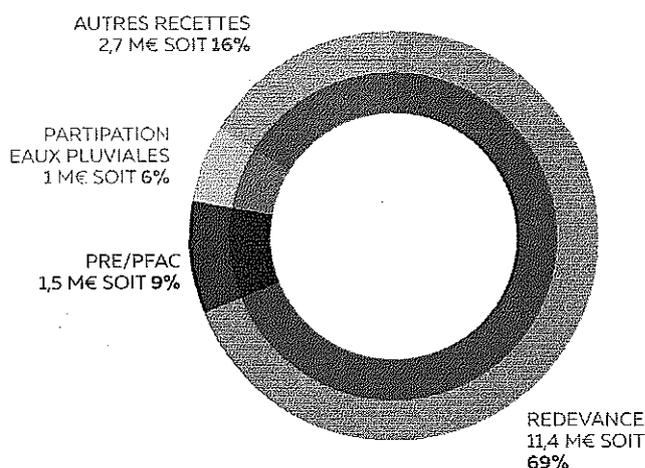
- 33 319 545 € en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus).
- Ramené à **23 296 480 €** en mouvements réels.

BP 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	
	10 305 769 €		16 570 822 €
Total Dép de fonct.	18 449 828 €	Total Rec de fonct.	18 449 828 €
Dépenses diverses	7 989 877 €	Produits de la redevance	11 348 980 €
Charges exceptionnelles	824 470 €	PRE / PFAC	1 521 000 €
Intérêts	1 491 422 €	Participation Eaux Puviales (budget principal)	1 020 000 €
Opérations d'ordre	5 921 705 €	Autres Recettes	2 680 842 €
Virement à la section d'investissement	2 222 354 €	Opérations d'ordre	1 879 006 €
DÉPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
	12 990 711 €		6 725 658 €
Total Dép d'inv.	14 869 717 €	Total Rec d'inv.	14 869 717 €
Capital de la dette	3 962 726 €	Virement à la section d'investissement	2 222 354 €
Etudes - travaux	9 027 985 €	Subventions, divers	2 081 381 €
Autres dépenses		Emprunts	4 644 277 €
Opérations d'ordre	1 879 006 €	Opérations d'ordre	5 921 705 €

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BP 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 16,6 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16,6 M€ et se répartissent ainsi :

La redevance communautaire, constituant 2/3 des ressources de fonctionnement, devrait être de l'ordre de 11,4 M€. Elle comprend :

- le produit de la facturation assainissement pour les communes dont le service est exploité en régie directe (7,8 M€),
- et la part communautaire (surtaxe) reversée par les fermiers (3,5 M€) pour les communes dont le service assainissement est exploité dans le cadre d'une délégation de service public.

Il convient de rappeler que le Conseil de Communauté du 5 novembre 2014 a approuvé le principe de détermination d'un tarif unique en matière d'assainissement collectif pour l'ensemble des communes de l'agglomération ainsi que les modalités de lissage de 2015 à 2026 pour atteindre ce tarif unique au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Les recettes relatives à la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont estimées à 1,5 M€.

La participation au titre des eaux pluviales est de 1M€.

Le montant global de la retenue sur les AC des communes est de 3,1M€ pour 2017 et affecté comme suit :

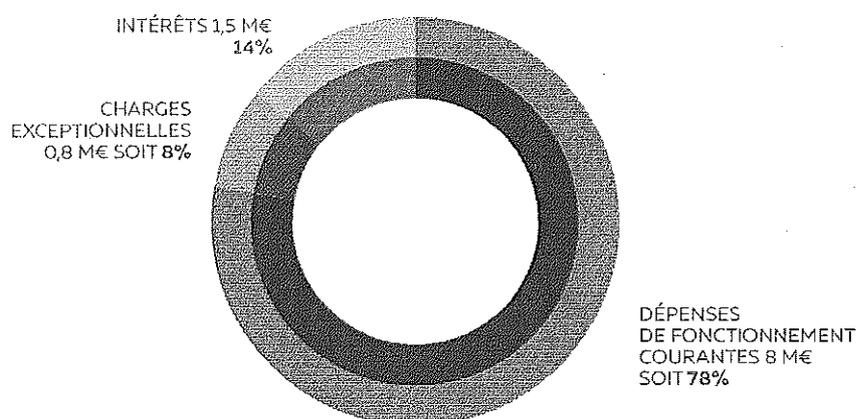
- 1M€ reversé au budget annexe assainissement collectif (contribution eau pluviale au titre des réseaux unitaires),
- 2,1 M€ restent au budget principal pour rémunérer les délégataires de l'assainissement au titre de leurs interventions relatives aux eaux pluviales (1,6 M€) et pour financer l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux d'eaux pluviales stricts (0,5 M€).

Les autres recettes 2,7 M€ sont constituées essentiellement :

- des primes d'épuration (0,4 M€) et versements des délégataires (0,54 M€),
- de la comptabilisation des recettes de redevance perçues pour le compte du SIAMVG et son fermier 0,65 M€,
- ainsi que celles correspondant à la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte destinées aux 2 agences de l'eau (0,63M€).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BP 2017 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 10,3 M€



Globalement les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 10,3 M€.

Les dépenses de fonctionnement courantes qui s'élèvent à 8 M€ comprennent :

- le remboursement aux communes de Saint-Étienne Métropole dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'assainissement collectif pour 1 M€,
- le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure pour 1,5 M€,
- la participation à hauteur de 2,12 M€ au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) qui assure le traitement des effluents des communes de l'Ondaine,
- les reversements de redevances à effectuer au SIAMVG et son fermier 0,65 M€ et aux 2 agences de l'eau concernant la modernisation des réseaux de collecte (0,63 M€),
- et l'ensemble des charges à caractère général des différentes communes (fournitures, charges d'entretien et de réparation relatifs aux réseaux et aux stations d'épuration, honoraires divers...) soit 2,1 M€.

Les charges exceptionnelles 0,8 M€ se partagent notamment entre des crédits inscrits pour :

- régulariser des erreurs de facturations sur l'exercice passé (0,3 M€),
- le surcoût du traitement des boues suite à l'interdiction d'exploiter les fours de la station Furania depuis avril 2010 (en baisse à 0,3 M€ puisque les fours devraient redémarrer au premier semestre, cette somme est également inscrite en recette au titre du remboursement du préjudice),
- le reversement de subventions de l'agence de l'eau à des particuliers pour des travaux de raccordements (0,1 M€),
- la provision pour couvrir les créances douteuses et risques d'impayés (0,1 M€).

Les intérêts de la dette représentent 1,5 M€ et le remboursement en capital 4 M€.

L'encours de dette est de 47 064 306 € au 1^{er} janvier 2017 (49 523 559 € au 1^{er} janvier 2016).

L'investissement et son financement

Le montant des dépenses d'équipement s'élève à 9 M€ HT :

- 4,9 M€ de crédits de paiement correspondant à des opérations déjà engagées dans le cadre de 3 autorisations de programmes de 2,6 M€, 2,2 M€ et 0,4 M€ (crédits de paiement),
- 1 M€ pour travaux coordonnés et d'urgence,
- 3,1 M€ d'opérations nouvelles.

Compte-tenu du montant des travaux reportés qui s'élève à 3,4 M€, le total des crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement pour l'exercice 2017 est de 12,4 M€.

Le financement par emprunt nouveau des travaux 2016 est estimé à 4,6 M€.

Les travaux sont également financés par des subventions à hauteur de 2,1 M€ auxquelles s'ajouteront 2,4 M€ de subventions reportées.

SPANC

LE BUDGET ANNEXE DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint Étienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2011 les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

Le budget primitif 2017 du SPANC est de 456 860 € et se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 451 360 € et les recettes sont estimées à la somme de 456 860 €.

Sur les dépenses on peut souligner en particulier :

- 143 110 € pour des remboursements de frais au budget principal de Saint Étienne Métropole (personnel et les frais de structure associés),
- 5 950 € de dépenses courantes (dépenses de maintenance logiciel, frais d'envoi des courriers en RAR pour les contrôles d'installation de priorité, frais nouveaux moyens de paiement et diverses fournitures, ...),
- 300 000 € destinés au reversement aux particuliers des subventions des Agences de l'Eau versées lors de réhabilitations d'installations d'Assainissement non collectif (ANC),
- 2 000 € concernant l'annulation des titres sur exercices antérieurs et 300 € pour des admissions en non valeurs le cas échéant.

Sur les recettes, on peut noter :

- 127 580 € de redevance d'assainissement non collectif dont 105 000 € pour la redevance forfaitaire à 22,30 € par an, 20 580 € pour les contrôles d'installations (redevance de 78 €) et les contrôles de conception relatifs aux nouvelles installations (redevance de 108 € pour le contrôle de conception et celui de réalisation),
- 29 280 € de subventions versées par les deux agences de l'Eau (prime AELB et RMC pour les contrôles de conception d'installations ANC et les animations lors des réhabilitations d'installations ANC),
- 300 000 € de subventions venant des deux agences de l'Eau à reverser aux particuliers lors de réhabilitations d'installations ANC (idem dépenses).

Section d'investissement : concernant les dépenses, celles-ci correspondent à l'acquisition de divers matériels pour 5 500 €.

EAU

LE BUDGET ANNEXE « EAU »

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune et qu'ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification dans les trois premières années suivant le transfert.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives sont prises en compte dans l'équilibre de chaque service « communal ».

Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux amortissements.

Les résultats des budgets eau à la clôture de l'exercice 2016 seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat.

Le budget 2017 qui vous est proposé, inclut le budget Eau Potable des communes de Chamboeuf, La Gimond, Saint Bonnet les Oules et Saint-Galmier qui ont intégré la Communauté Urbaine depuis 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI) (1).

(1) Les communes de Saint Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornos, Rozier- Côtes-d'Aurec et Aboën n'ont pas de budget car elles ont transféré la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Forez et la Communauté Urbaine est substituée à ces communes au sein du syndicat en 2017.

Ce budget est composé de :

- 37 communes : 20 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 17 en régie directe,
- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.

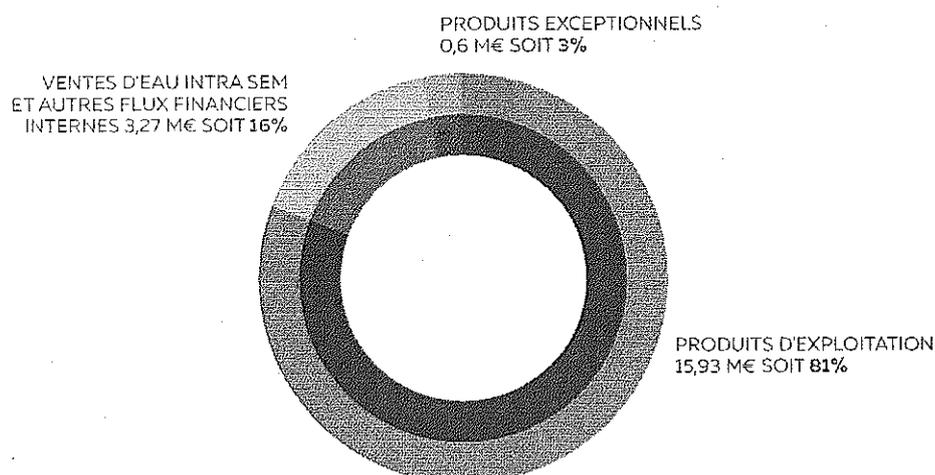
Le projet de Budget Primitif 2017 s'établit à :

- 34 209 440 €, en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) :
- ramené à **26 874 190 €** en mouvements réels :

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	14 367 900	19 813 215
Investissement	12 506 290	7 060 975
TOTAL	26 874 190	26 874 190

BP 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 19,8 M€



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 19,8 M€ et se répartissent ainsi :

Le produit des ventes d'eau est inscrit à hauteur de 13,51 M€, auquel s'ajoute 0,4 M€ de location de compteurs.

Les ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3,27 M€ dont 2,7 M€ pour les ventes d'eau.

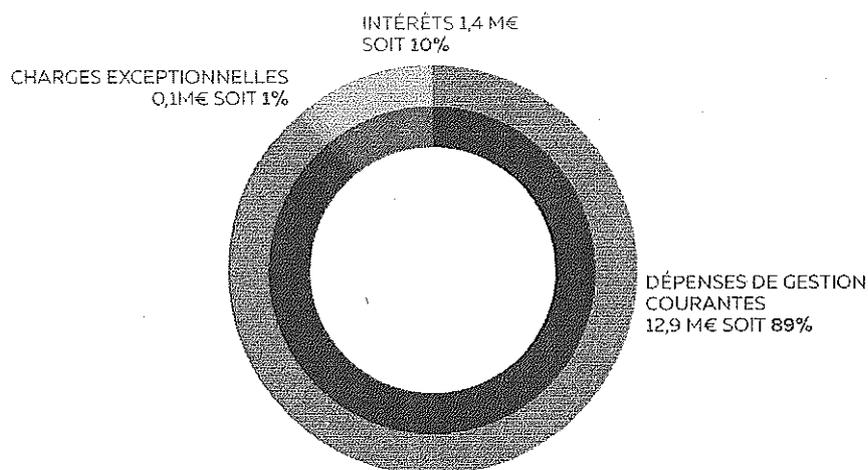
La redevance pollution d'origine domestique pour 1,33 M€ qui sera à reverser aux agences de l'eau.

Les autres produits représentent 0,72 M€ (vente hydroélectricité, redevance EDF, remboursement divers ...).

Les produits exceptionnels sont évalués à 0,57 M€.

EAU

BP 2017 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 14,4 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 14,4 M€ et se répartissent ainsi :

Les dépenses de fonctionnement courantes 4,2 M€ : achats d'eau, fluides, produits de traitement, maintenance des usines de potabilisation, entretien de réseaux des pompes et réservoirs...

Les achats d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats), ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésion, redevance de transit) 3,27 M€.

Les versements aux agences de l'eau de la redevance pollution d'origine domestique pour 1,33 M€.

Le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure 2,4 M€.

Le remboursement aux communes de Saint-Étienne Métropole dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'eau potable 1,4 M€.

Les charges diverses de gestion courante pour 0,3 M€ (non valeurs, participations à des syndicats...).

Les charges financières (intérêts) pour un montant de 1,4 M€.

Les charges exceptionnelles pour 0,1 M€ (annulation titres sur exercices antérieurs...).

L'encours de dette est de 39 415 553 € au 1^{er} janvier 2017.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 7,1 M€ comprennent :

Pour compléter l'autofinancement de 3,1 M€ est inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 6,3 M€, hors reprise des excédents dégagés par le budget eau à fin 2016 qui seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat au budget supplémentaire.

Les subventions d'équipement pour 0,7 M€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 12,5 M€ se décomposent de la façon suivante :

Les dépenses d'équipement d'un total de 9,9 M€.

Le remboursement en capital de la dette pour 2,6 M€.

RÉSEAUX DE CHALEUR

LE BUDGET ANNEXE « RÉSEAUX DE CHALEUR »

Ce budget est composé de 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes : Saint-Étienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier.

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Le projet de Budget Primitif 2017 s'établit à :

- 3 819 050 €, en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus),
- **2 837 255 € en mouvements réels.**

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 010 285	1 657 900
Investissement	1 826 970	979 355
TOTAL	2 837 255	2 837 255

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,86 M€ et se répartissent ainsi :

- Le produit des ventes de gaz est inscrit à hauteur de 0,37 M€.
- La redevance des délégataires s'élève à 1,49 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 M€ que l'on peut répartir en :

- Les dépenses de fonctionnement courantes 0,66 M€ : achats d'énergie, entretien, maintenance, assurance, études, honoraires, remboursement des frais de personnel au budget principal.
- Les charges financières (intérêts) pour un montant de 0,34 M€.

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 1,83 M€ se décomposent en :

- Les dépenses d'équipement d'un total de 1,26 M€ (frais d'étude 0,05 M€ et travaux 1,21M€).
- Le remboursement en capital de la dette pour 0,57 M€.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 0,98 M€ comprennent :

- Les subventions d'équipement pour une somme de 0,27 M€.
- Un emprunt d'équilibre estimé à 0,71 M€.

PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

LE BUDGET ANNEXE « PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT »

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Étienne (10) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP),

Le projet de Budget Primitif 2017 s'établit à :

- 1 586 195 € en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus),
- **1 348 813 € en mouvements réels.**

Les crédits en opérations réelles se décomposent comme suit :

INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 168 097	1 348 813
Investissement	180 716	0
TOTAL	1 348 813	1 348 813

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,35 M€ et se répartissent ainsi :

Les recettes de stationnement pour les parkings en régie sont à hauteur de 0,87 M€.

Les redevances des délégataires (redevances en contrepartie de la mise à disposition des biens, remboursement de taxe foncière, remboursement de charges locatives et frais de contrôle) s'élèvent à 0,26 M€.

Les subventions d'équilibre du budget principal sont évaluées à 0,22 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1,17 M€ et comprennent :

Les dépenses de fonctionnement courant pour 0,91 M€ : charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières et remboursement des frais de personnel au budget principal.

Le complément de redevance versé à un des deux délégataires pour un montant de 0,26 M€.

Les intérêts d'emprunt s'élèvent à 4 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 0,18 M€ qui se répartissent ainsi :

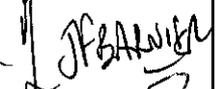
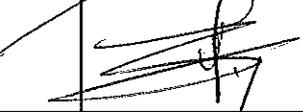
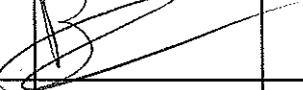
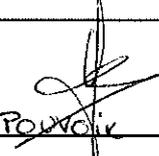
Le remboursement du capital des emprunts : 0,02 M€.

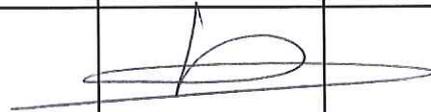
Les dépenses de travaux, d'équipements et de gros entretien : 0,16 M€.

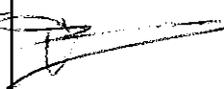
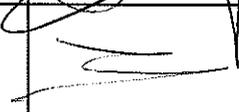
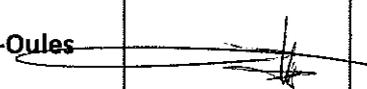


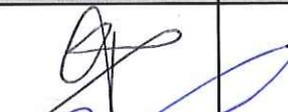
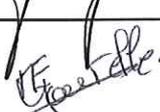
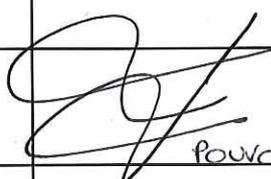
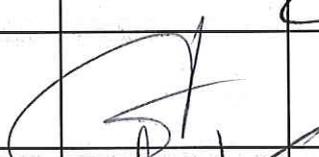
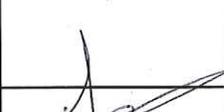
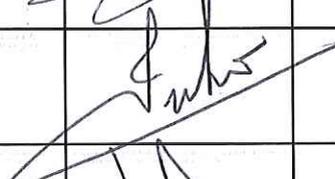
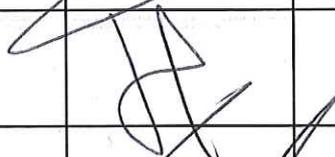
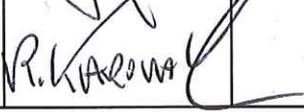
2 Avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Étienne Cedex 1
www.saint-etienne-metropole.fr

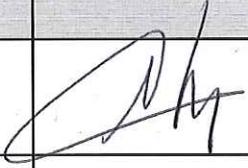
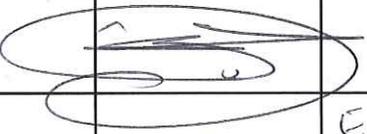
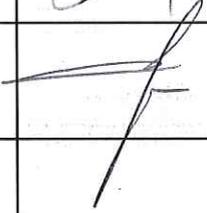
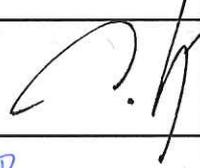
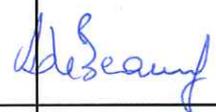
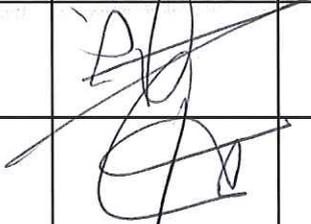
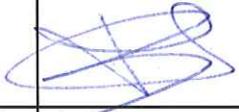
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 09 MARS 2017

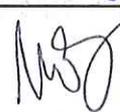
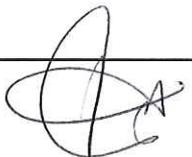
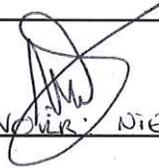
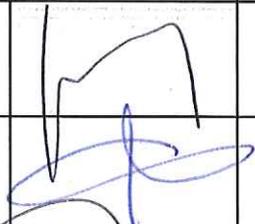
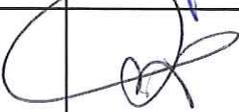
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne			
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne			
BARNIER Jean-François	Le Chambon Feugerolles			
BARRIER Jean-Alain	Farnay			
BARRIOL Denis	Genilac			
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne			
BERLIVET Eric	Roche la Molière			
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne			
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en-Gourgois			
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne			
BOUTHEON Henri	Le Chambon Feugerolles			
BUFFARD Marie-Christine	Saint-Etienne			

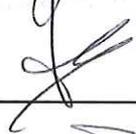
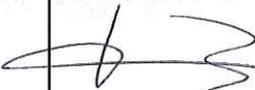
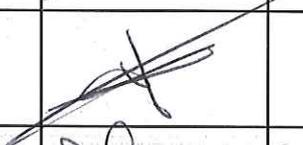
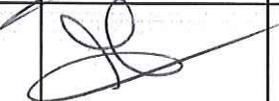
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond	X		
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond	X		
CELLE Paul	Villars		C. Roux	
CHAMBE Denis	Saint-Etienne		S. ANTIQUES	
CHARBONNIER André	Chamboeuf	X		
CHARBONNIER Jean-Yves	Saint-Galmier	X		
CHAROLLAIS-CHEYTION Emmanuelle	Rive de Gier	X		
CHARVIN Jean-Claude	Rive de Gier	X		
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne		Claude LIOGIER	
CHAVANNE Marc	Saint-Jean Bonnefonds	X		
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne	Pouvoir	POUVOIR : JACQUERET	
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne			Fraude HD
DE BEAUMONT Anne	Firminy	X		
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne			
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond			

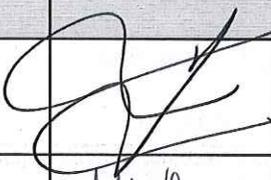
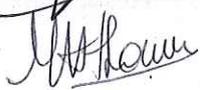
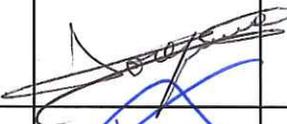
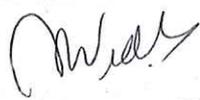
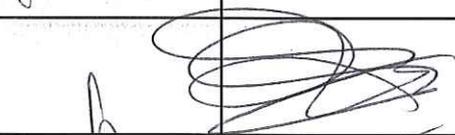
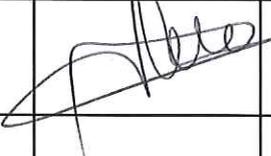
TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
ESTABLE Gilles	Caloire		à Bonnet	
FAURE Marc	La Ricamarie			
FAURE Marie-Dominique	Saint-Etienne			
FAUVEL Bernard	Chagnon			
FAVERJON Christophe	Unieux			
FAY Annick	Roche la Molière			
FAYOLLE Christian	Saint-Martin la Plaine			
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul en Cornillon			
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne			
FLACHAT Jean-Claude	La Valla en Gier			
FLECHET Andonella	Saint-Chamond			
FOREST Nicole	Saint-Chamond			
FRANCOIS Luc	La Grand' Croix			
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les-Oules			
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne		Pouvoir à Nadia SENA CHE	

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
GANDILHON Michel	Fontanès			
GONON Pascal	La Gimond			
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière			
GOUJON Roland	La Tour en Jarez			
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne			
GREGOIRE Annie	Aboën			
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en-Jarez		POUVOIR: THIZY	
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne			
JANDOT Marc	Dargoire			
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne			
JODAR Christiane	Saint-Etienne			
JUBAN Laurence	Firminy			
JULIEN Christian	Saint-Genest Lerpt			
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne			
KARULAK Robert	Saint-Etienne			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne		POUVOIR: ZIEGLER.	
LABICH Siham	Saint-Etienne			
LAGET Bernard	Châteauneuf		Émile CARRON - CUEYDON	
LECOQC Yves	Pavezin			
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne		BORGON POUVOIR	
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne			
LIOGIER Claude	Saint-Etienne			
LONGEON Olivier	Saint-Etienne	POUVOIR.		
LUYA Julien	Firminy			
MAISONNETTE Michel	Valfleury			
MAJONCHI Pascal	Saint Paul en Jarez			
MANET Gérard	Tartaras			
MARRON Pascale	Saint-Etienne			
MASSON Brigitte	Saint-Etienne			
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
MORAND Yves	L'Etrat		JN THAUSSANT	
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne			
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse sur Dorlay			
OUCHAOUA Djida	Unieux			
PARTRAT Yves	La Fouillouse		POUVOIR: G. TANGET.	
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest en Jarez			
PERACHE Gilles	Saint-Romain en Jarez			
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne			
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne			
PETIT Marc	Firminy			
PIGEON Florent	Saint-Etienne			
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux			
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond		POUVOIR: NIEBUDKOWSKI	
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne			
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
RIVIERE Christiane	Andrézieux-Bouthéon		SCMAU.	
ROSIER Marc	Saint-Joseph			
ROUSSET Jean-Louis	Rive de Gier			
ROUX Christine	Villars			
ROVERA Monique	Le Chambon Feugerolles			
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes-d'Aurec			
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne			
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux-Bouthéon			
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne			
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne			
SOTTON Joseph	Fraisses			
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-Fornas			
TARDY Gérard	Lorette			
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand			
THIVANT Marie-Christine	Sorbiers			

TITULAIRE	VILLE	PRESENCE	POUVOIR	SIGNATURE
THIZY Gilles	Marcenod			
THOMAS Marie-Hélène	Saint-Étienne			
TORGUES Daniel	Sainte-Croix en Jarez			
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond			
VERCHERAND Alain	Cellieu			
VIALLOAN Anne-Françoise	Saint-Etienne			
VINCENT Maurice	Saint-Etienne			POUVOIR L. TIZAN.
VIVIANI Enzo	L'Horme			
ZADRA Catherine	Saint-Etienne		Nicole AUBOURD	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne	